



2022

**Rapport Annuel sur  
le Prix et la Qualité  
du Service public  
de l'eau potable**



100 ans  
1922 - 2022

**83,96 %**  
DE RENDEMENT

**82 COMMUNNES**  
ALIMENTÉES EN EAU  
POTABLE

**19 925**  
ABONNÉS  
**42 153**  
HABITANTS

**664 KM**  
DE RÉSEAUX

**2 722 402 €**  
DEPENSES  
D'ÉQUIPEMENT



## BILAN 2022

### EN QUELQUES CHIFFRES

**3 217 115**  
MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
POMPÉS

**2 667 305**  
MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
COMPTABILISÉS

**2.01 € TTC/M<sup>3</sup>**  
(AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023)  
POUR UNE  
CONSOMMATION  
MOYENNE DE 120 M<sup>3</sup>/AN

## Table des matières

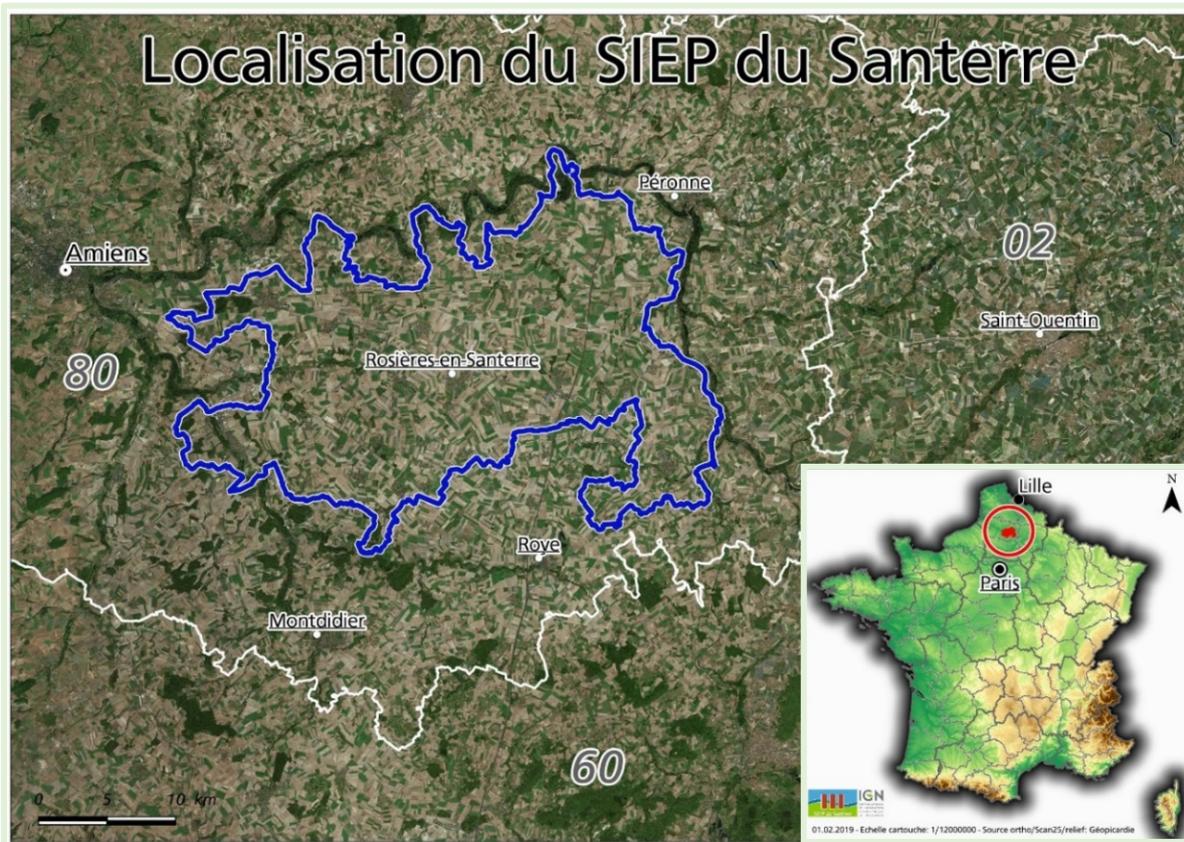
<b>PARTIE 1 : DESCRIPTION</b> .....	<b>1</b>
1. Préambule .....	1
Localisation .....	1
Contexte socio-Economique.....	1
Contexte hydraulique .....	1
2. Territoire .....	2
Composition .....	2
Adresse.....	2
Compétences du service.....	2
3. Organisation administrative du service .....	3
Instances.....	3
Les élus.....	3
Organigramme .....	4
<b>PARTIE 2 : DONNÉES TECHNIQUES</b> .....	<b>5</b>
1. Production .....	5
Les stations de pompages.....	6
2. Distribution.....	12
Les réservoirs de tête.....	12
Les réservoirs secondaires.....	16
3. Réseau .....	19
Nature des branchements .....	19
Renouvellement des Compteurs de distribution.....	19
Lineaire par matériau .....	19
Communes signataires de la convention DECI.....	21
<b>PARTIE 3 : CHIFFRES 2022</b> .....	<b>22</b>
1. Consommations .....	22
Detail des abonnées.....	22
Consommation de la S.I.T.P.A .....	22
Volumes factures par categorie d'usager .....	22
2. Facturation.....	23
Volumes ayant fait l'objet d'un degrevement .....	23
Décomposition du prix de l'eau.....	23
3. Exemple de facture eau potable pour 120 m <sup>3</sup> .....	24
4. Point Travaux .....	24
Refections de branchements, casses conduites et fuites.....	24
Les marchés publics 2022.....	25
les attributions des marches publics 2022 .....	25
<b>RÉCAPITULATIF DES DONNÉES DE POMPAGE ET DE CONSOMMATION</b> .....	<b>26</b>
<b>PARTIE 4 : QUALITÉ DE L'EAU</b> .....	<b>28</b>
1. Suivi et contrôle de la qualité de l'eau .....	30
Agence Régionale de SantE .....	30
Autosurveillance SIEP.....	30
2. État des lieux des niveaux de nappes (période 2013 – 2023) .....	31
<b>PARTIE 5 : INDICATEURS SISPEA</b> .....	<b>32</b>
<b>PARTIE 6 : GESTION FINANCIÈRE</b> .....	<b>33</b>
1. Compte administratif 2022 .....	33
Dépenses d'exploitation .....	33
Recettes d'exploitation .....	34
Détail du chapitre 70 .....	34
Dépenses d'investissement.....	35
Recettes d'investissement.....	36



Vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement .....	37
2. Encours et durée d'extinction de la dette .....	37
3. Mandats et titres travaux émis en 2022 .....	38
Dépenses .....	38
Recettes .....	39
<b>PARTIE 7 : ANNEXES</b> .....	<b>40</b>
Contacts – responsables des services .....	40
Liste des élus au Comité Syndical du SIEP du Santerre .....	41
Fiches infos-Factures établies par l'ARS – 2022 .....	44
Règlementation des contrôles qualité .....	45

## PARTIE 1 : DESCRIPTION

### 1. Préambule



#### LOCALISATION

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre se situe dans le département de la Somme, à l'est d'Amiens.

#### CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La fertilité du sol du Santerre en fait une riche région de grandes exploitations consacrées aux cultures céréalières, betteravières et de légumes de plein champ (pommes de terre, petits pois, carottes, épinards...) destinés aux usines agro-alimentaires voisines (fabrique de purée en flocons de Rosières, conserverie Bonduelle d'Estrées-Mons, sucrerie de Roye, traitement du glucose à Nesle).

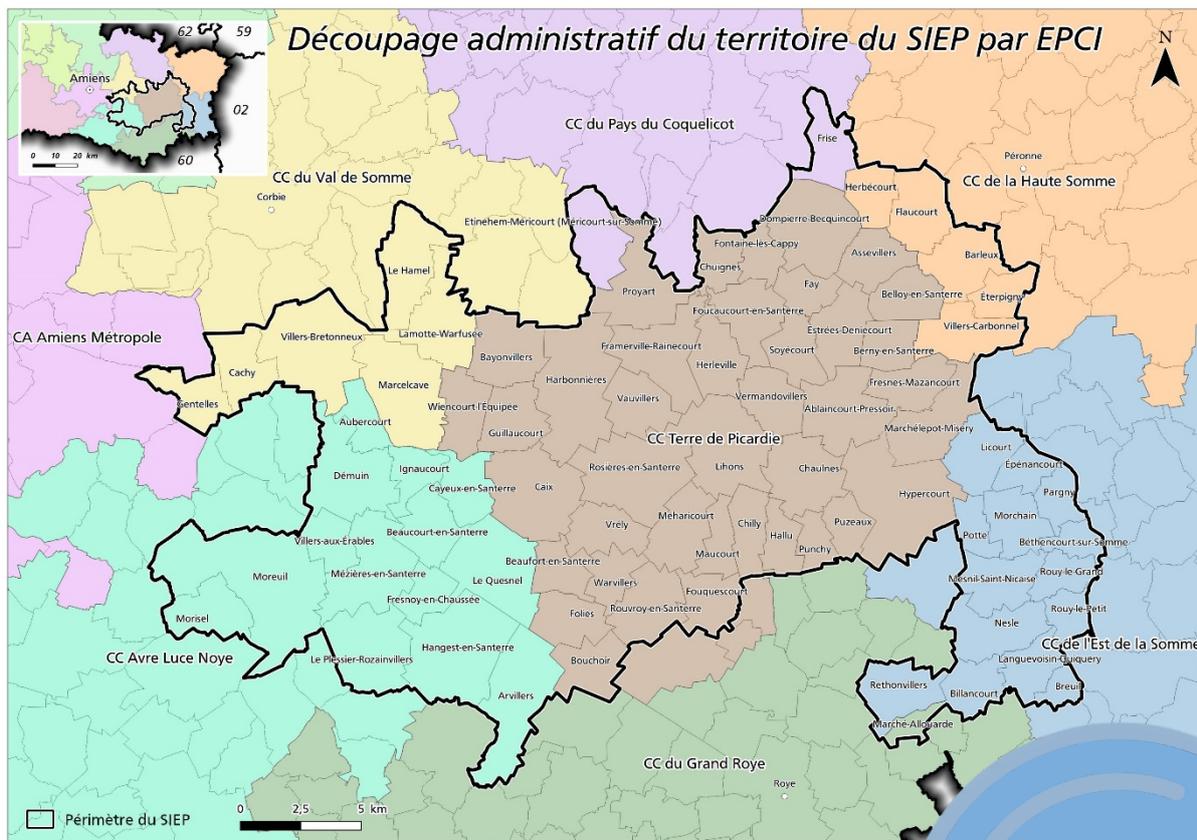
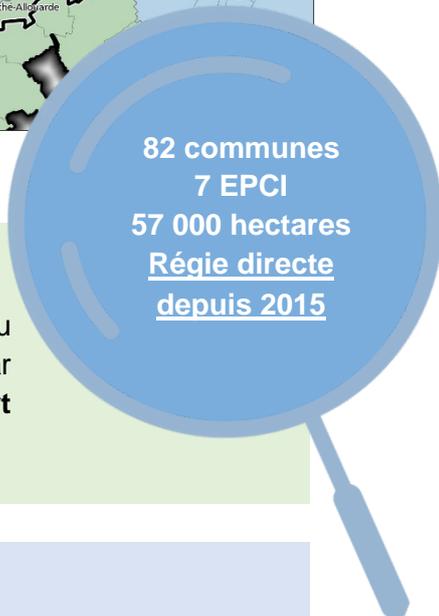
#### CONTEXTE HYDRAULIQUE

L'eau de la nappe phréatique est contenue dans l'argile et la craie d'époque crétacée et « remonte » par capillarité dans le limon. L'épaisseur de la couche de craie du Santerre est évaluée à 300 à 400 mètres.

La nappe de la craie est le réservoir le plus important de la Picardie. Les ressources sont abondantes et les forages offrent généralement de bons débits, à condition d'implanter les ouvrages en milieu fissuré favorable, dans les vallées sèches ou humides.

Bien que la quantité d'eau soit abondante, aux prélèvements d'eau potable, s'ajoutent les prélèvements saisonniers importants pour l'irrigation agricole.

## 2. Territoire

82 communes  
7 EPCI  
57 000 hectares  
Régie directe  
depuis 2015

### COMPOSITION

Le SIEP du Santerre a été créé par un arrêté préfectoral en date du **22 mars 2001**. Il est né de la **fusion du SIAEP de Caix** (créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) **et du SIAEP de Béthencourt sur Somme** (créé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

### ADRESSE

**Siège** du SIEP du Santerre : 1 rue d'Assel - BP 2022 - 80170 Rosières en Santerre.

### COMPETENCES DU SERVICE

- Production d'eau potable et Protection des points de prélèvement
- Traitement, transfert, stockage et distribution
- Facturation et recouvrement

### 3. Organisation administrative du service

#### INSTANCES

##### LES ELUS

###### Comité Syndical

Un délégué EAU par commune (voir liste complète en annexe)

###### Bureau Syndical

12 membres élus par le Comité

###### L'exécutif

Le Président représente l'organe exécutif

###### Conseil d'Exploitation

4 membres du Comité et un membre de la Régie proposés par le Président

###### Le Président

**Philippe CHEVAL**

###### 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Gérard FRANCOIS**

###### 2<sup>ème</sup> Vice-Président

**Louis LEBRUN**

##### Membres du Bureau Syndical

Philippe CHEVAL	Pierre GRAUX
Gérard FRANCOIS	Fabrice MASSIAS
Louis LEBRUN	Didier NAMONT
Philippe BOURSE	Gabriel LEFEVRE
Xavier COMMECY	Joseph NORMAND
Jean DELENCLOS	André SALOME
Bertrand DEMOUY	Hervé TRIENTZ
Jean-Paul GAFFE	

##### Membres du Conseil d'Exploitation

Philippe CHEVAL	Fabrice MASSIAS
Gérard FRANCOIS	Christophe ROBIT
Jean GENEAU DE LAMARLIERE	Hélène COMMUN

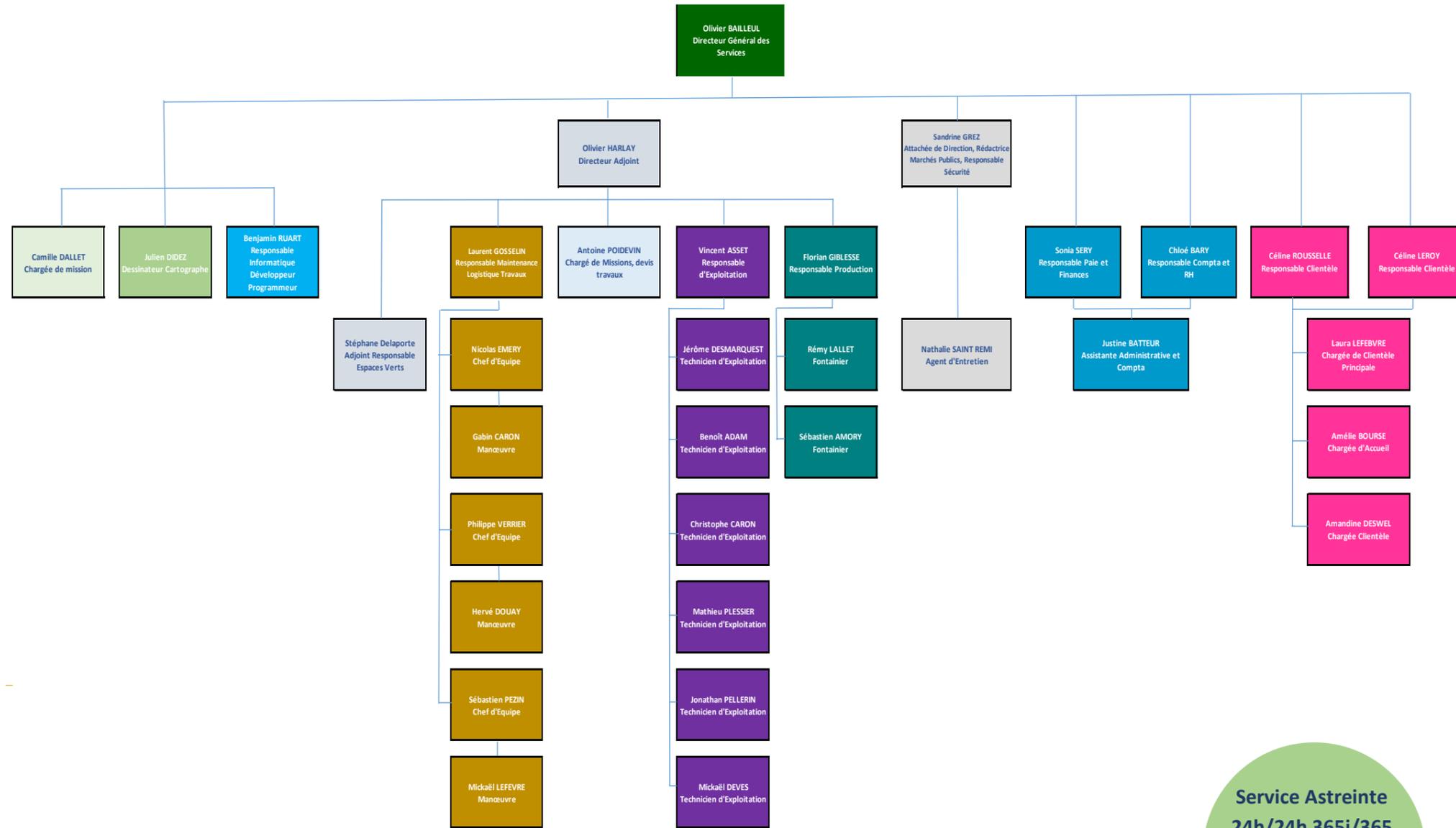
##### Membres des Commissions d'Appel d'Offres et Commission Marchés :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Gérard FRANCOIS	Jean GENEAU DE LAMARLIERE
Fabrice MASSIAS	Philippe LEFEBVRE
Bertrand DEMOUY	Didier NAMONT
Pierre GRAUX	Jean-Paul GAFFE
André SALOME	Gabriel LEFEVRE

# ORGANIGRAMME



## ORGANIGRAMME 2023



**Service Astreinte**  
24h/24h 365j/365

**Joignable au**  
**03.22.88.45.27**

**Description des services**

**Direction** : Gestion des services

**Marchés publics** : Appels d'offres et suivis des travaux

**Services supports** : cartographie, informatique, qualité de l'eau, gestion des espaces verts

**Exploitation** : entretien des réseaux, relève, renouvellement de compteurs.

**Travaux publics** : entretien des réseaux, fuites, nouveaux branchements, entretien des sites.

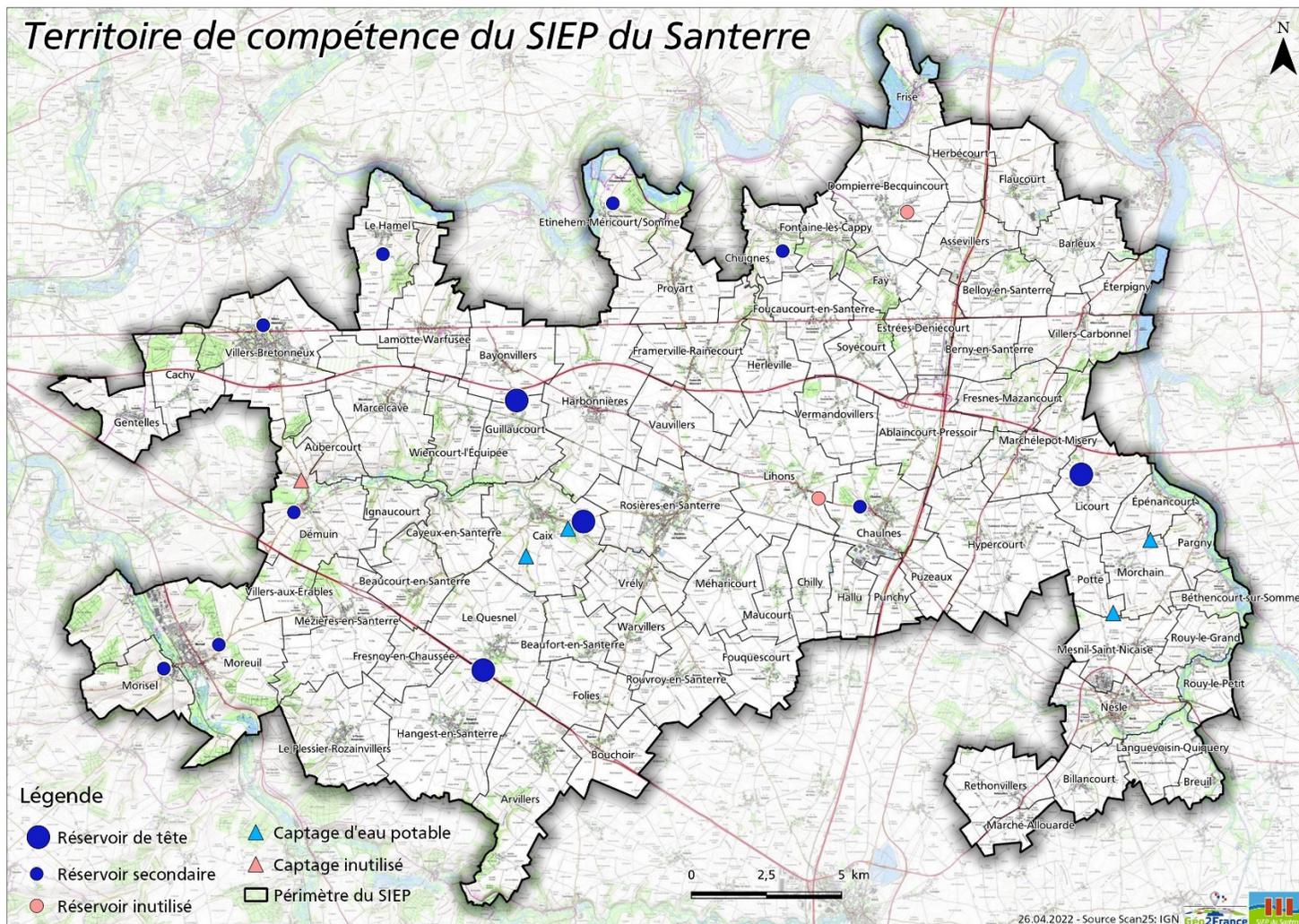
**Fontainiers** : Gestion des pompages et des réservoirs, sécurité des sites.

**Clientèle** : Accueil téléphonique et agence du public, facturation, renseignements

**Comptabilité et RH** : gestion comptable et financière, gestion ressources humaines

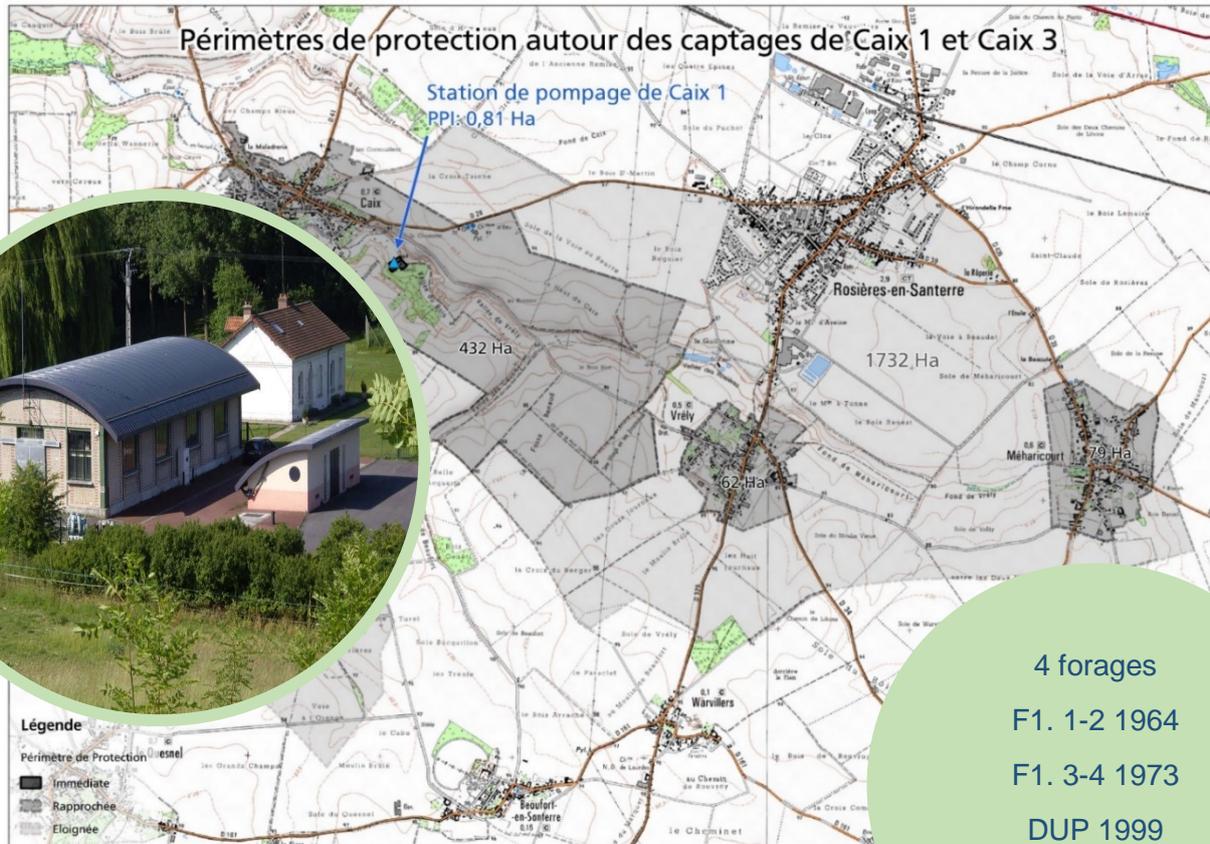
## PARTIE 2 : DONNÉES TECHNIQUES

### 1. Production



## LES STATIONS DE POMPAGES

### Caix 1



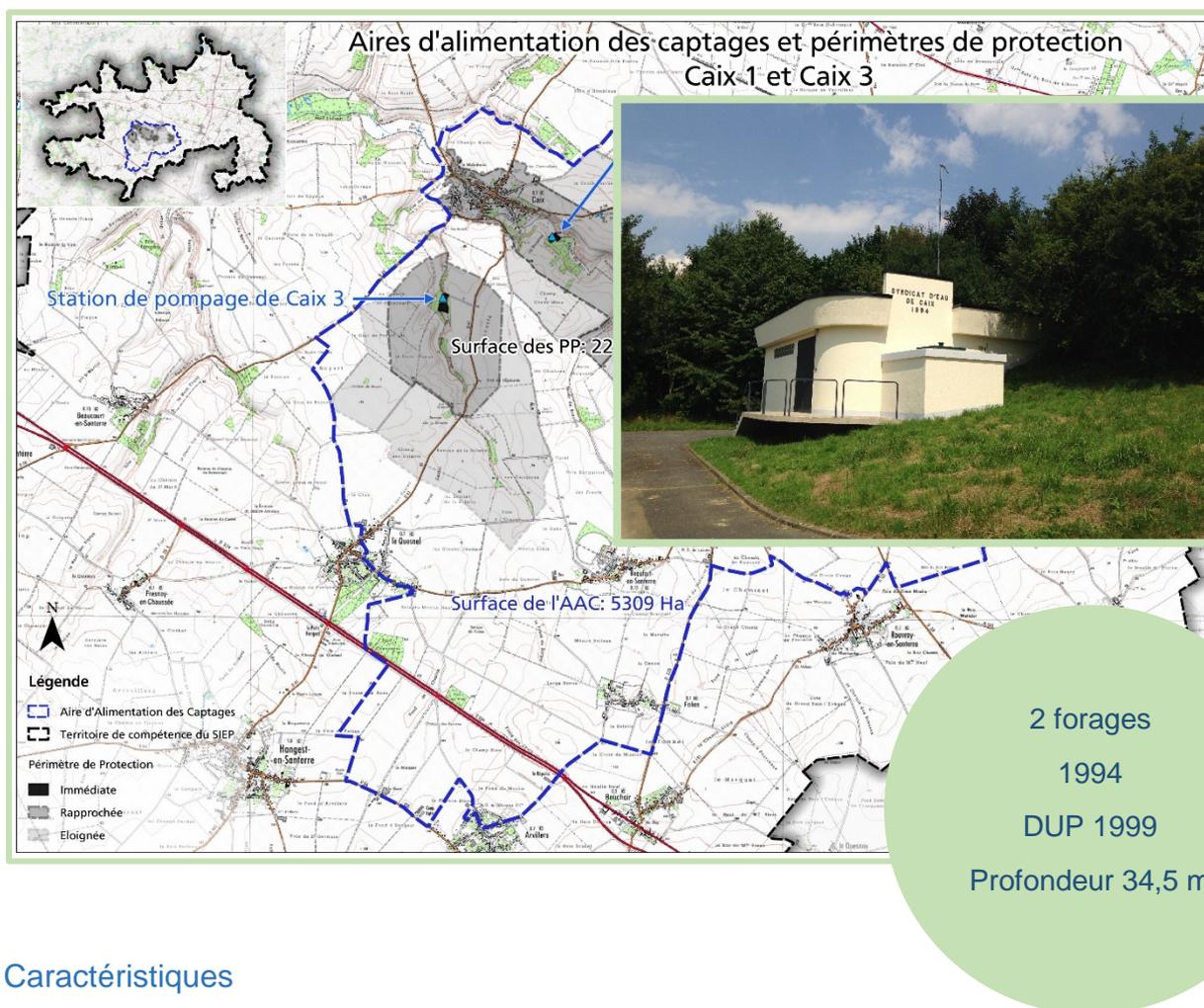
### Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	<b>16 040 m<sup>3</sup>/jour</b>
--	----------------------------------

### Historiques des volumes pompés sur Caix 1 (en m<sup>3</sup>)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 465 540	1 654 640	1 504 947	1 622 184	1 545 623	1 360 595	1 262 285

## Caix 3

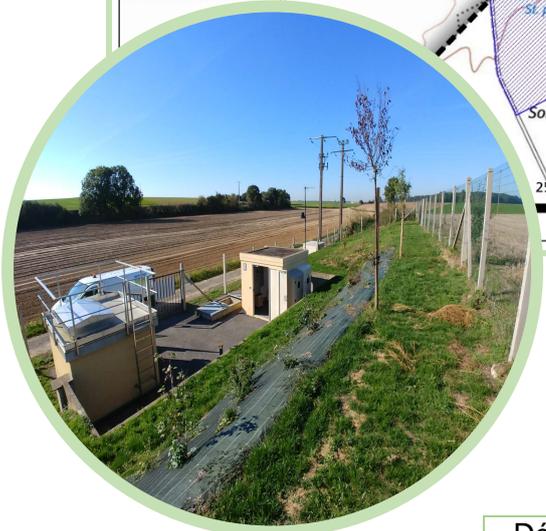


## Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	<b>7 400 m<sup>3</sup>/jour</b>
--	---------------------------------

## Historiques des volumes pompés sur Caix 3 (en m<sup>3</sup>)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
950 673	773 904	1 011 630	732 433	910 877	1 026 106	1 051 922



2 forages  
1995  
DUP 1995  
Profondeur 50 m

Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	<b>4 800 m<sup>3</sup>/jour</b>
--	---------------------------------

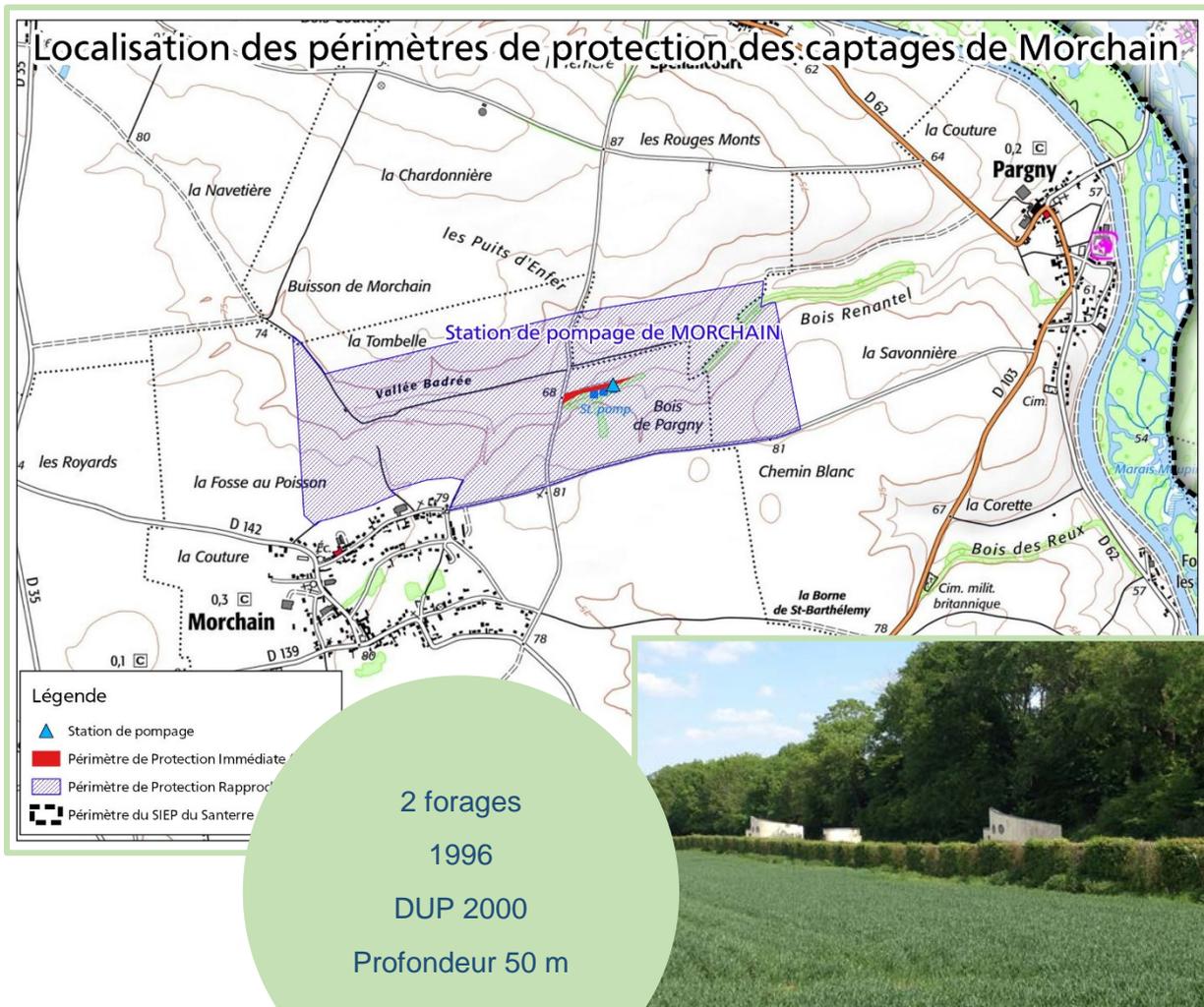
Historiques des volumes pompés sur Potte (en m<sup>3</sup>)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
360 210	372 530	394 477	357 538	367 866	374 531	336 569

Liste des communes alimentées en direct de la station :

Billancourt	Nesle
Breuil	Potte
Languevoisin-Quiquery	Rethonvillers
Marché-Allouarde	Rouy le Grand
Mesnil-Saint-Nicaise	Rouy le Petit

## Morchain



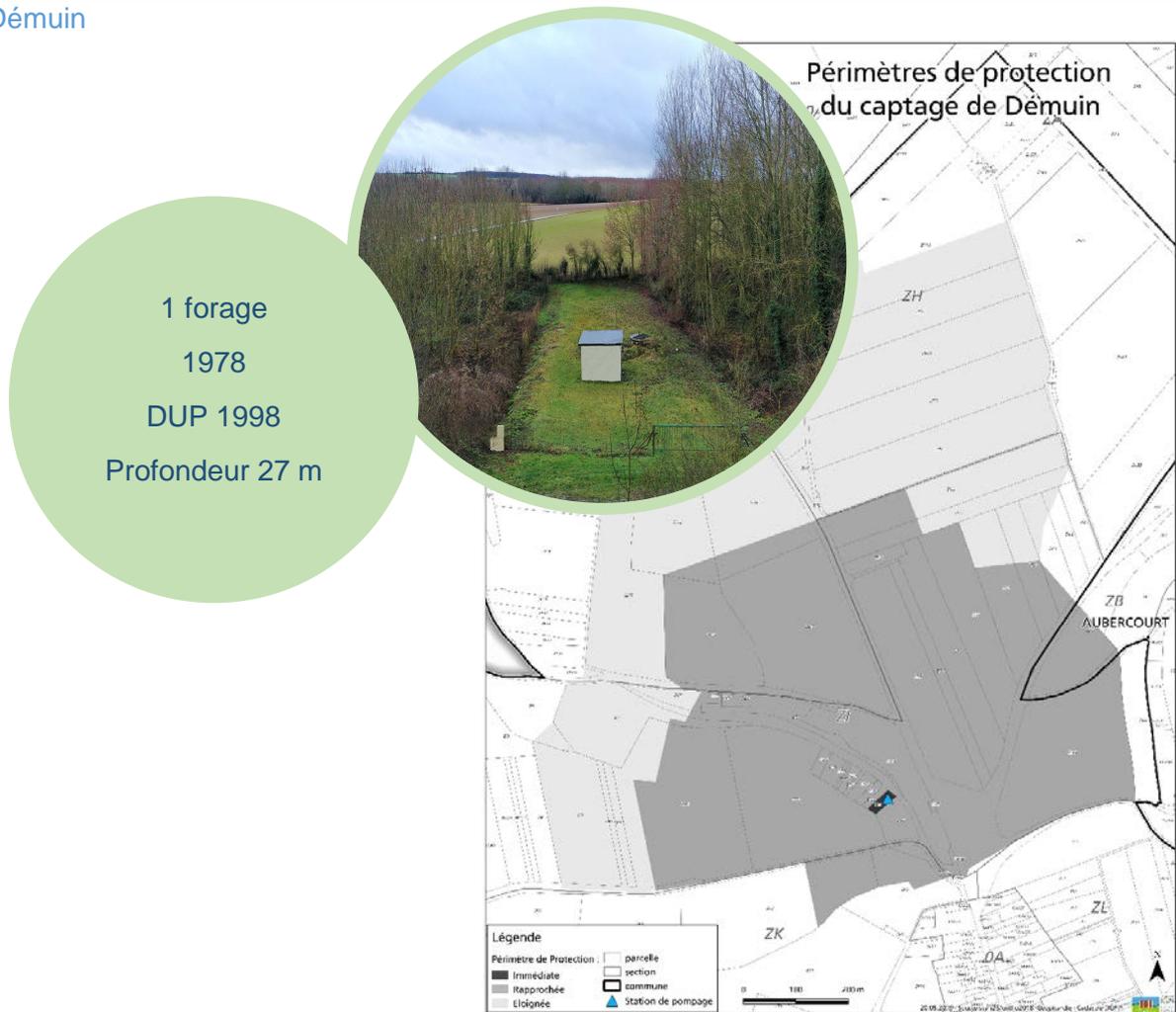
## Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	<b>2 000 m<sup>3</sup>/jour</b>
--	---------------------------------

## Historiques des volumes pompés sur Potte (en m<sup>3</sup>)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
594 893	607 624	581 076	558 856	614 066	596 697	566 339

## Démuin



## Caractéristiques

Débit maximal journalier autorisé par la DUP	<b>200 m<sup>3</sup>/jour</b>
--	-------------------------------

*Cette station de pompage n'est actuellement plus utilisée*



## 2. Distribution

### LES RESERVOIRS DE TETE

Caix (3 x 600 m<sup>3</sup>)



**Année de construction :** 1921

**Volume total :** 1800 m<sup>3</sup> (3 cuves de 600 m<sup>3</sup>)

**Type :** 3 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

**Conduites :** Adduction : Ø 300mm fonte

Distribution : Ø 250 mm, 300 mm et 350 mm fonte/inox

**Télégestion :** Sondes de niveau dans 2 des 3 réservoirs

**Sécurisation :** Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation :** Captages Caix 1 et Caix 3

**Zone de distribution :** UDI de Caix

Rénovés en  
2010

Liste des communes alimentées par l'UDI :

Caix
Chilly
Fouquescourt
Framerville-Rainecourt
Hallu
Herleville
Maucourt
Meharicourt
Etinehem- Mericourt-sur-Somme
Proyart
Punchy
Puzeaux
Rosières-en-Santerre
Vauvillers

Guillaucourt (3 x 600 m<sup>3</sup>)



**Volume total** : 1800 m<sup>3</sup> (3 cuves de 600 m<sup>3</sup>)

**Type** : 3 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

**Conduites** : Adduction : Ø 300mm inox  
Distribution : Ø 200mm et 250 mm inox

**Surpression** : Oui - 2 pompes

**Télégestion** : Sondes de niveau dans 2 des 3 réservoirs

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Captages Caix 1 et Caix 3

**Zone de distribution** : UDI de Guillaucourt

Rénovés en  
2016

Liste des communes alimentées par l'UDI :

Bayonvillers
Cachy
Cayeux en Santerre
Gentelles
Guillaucourt
Harbonnières
Ignaucourt
Lamotte-Warfusee
Le Hamel
Marcelcave
Villers-Bretonneux
Wiencourt l'équipée

## Le Quesnel (2 x 600 m<sup>3</sup>)



**Volume total** : 1200 m<sup>3</sup> (2 cuves de 600 m<sup>3</sup>)

**Type** : 2 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

**Conduites** : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 200 mm et 250mm inox

**Supression** : Oui - 3 pompes vers le réseau

**Télégestion** : Sondes de niveau dans les cuves

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Captages Caix 1 et Caix 3

**Zone de Distribution** : UDI de Le Quesnel

### Liste des communes alimentées par l'UDI :

Arvillers
Aubercourt
Beaucourt-en-Santerre
Beaufort-en-Santerre
Bouchoir
Démuin
Folies
Fresnoy-en-Chaussee
Hangest-en-Santerre
Le Plessier Rozainvillers
Le Quesnel
Mezières-en-Santerre
Moreuil
Morisel
Rouvroy-en-Santerre
Villers-aux-Erables
Vrely
Warvillers

Rénovés en  
2014

## Licourt (3 x 600 m<sup>3</sup>)



**Volume total** : 1800 m<sup>3</sup> (3 cuves de 600 m<sup>3</sup>)

**Type** : 3 mono cuves cylindriques sur tour ouverte

**Conduites** : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 300mm inox

**Télégestion** : Sondes de niveau dans les cuves

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis les captages de Morchain

**Zone de Distribution** : UDI de Morchain

Rénovés en  
2010

### Liste des communes alimentées par l'UDI :

Ablaincourt-Pressoir	Fontaine-les-Cappy
Assevillers	Foucaucourt-en-Santerre
Barleux	Fresnes-Mazancourt
Belloy-en-Santerre	Frise
Berny-en-Santerre	Herbecourt
Bethencourt-sur-Somme	Hypercourt
Chaulnes	Licourt
Chuignes	Lihons
Dompierre-Becquincourt	Marchelepote-Misery
Epénancourt	Morchain
Estrées-Denicourt	Pargny
Eterpigny	Soyecourt
Fay	Vermandovillers
Flaucourt	Villers Carbonnel

## LES RESERVOIRS SECONDAIRES

10 sites de réservoirs de distribution

Le Hamel



**Volume total** : 100m<sup>3</sup>

**Type** : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

**Conduites** :

Adduction : Ø 100 mm inox

Distribution : Ø 150 mm inox

**Télégestion** : Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation** : Système anti-intrusion

**Alimentation** : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

**Zone de Distribution** : Le Hamel

Méricourt-sur-Somme



**Volume total** : 100 m<sup>3</sup>

**Type** : mono cuve cylindrique semi enterré

**Conduites** :

Adduction : Ø 80mm fonte

Distribution : Ø 125mm fonte

**Télégestion** : Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation** : Système anti-intrusion

**Alimentation** : Depuis le réseau via Proyard et Guillaucourt

**Zone de distribution** : Méricourt sur Somme

Moreuil



**Volume total** : 2300 m<sup>3</sup> : 2x900 m<sup>3</sup> sur tour et 500 m<sup>3</sup> semi enterré. Le semi enterré de 200 m<sup>3</sup> a été déconstruit en 2020.

**Type** : Tour : Double cuve concentrique

Semi enterré (500 m<sup>3</sup>) : Mono cuve

**Conduites** :

Tour : Adduction : Ø 200mm fonte, Distribution : Ø 200mm fonte

**Relevage** : Oui pour alimenter le réservoir sur tour 2 pompes 160 m<sup>3</sup>/h / 20 mCE

**Télégestion** : Sondes de niveau dans les cuves

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis Villers aux Erables via les réservoirs de Le Quesnel

**Zone de distribution** : Moreuil et Morisel

**Volume total** : 100 m<sup>3</sup>

**Type** : mono cuve cylindrique sur tour

**Conduites** :

Adduction : Ø 80mm fonte

Distribution : Ø 150mm fonte

**Télégestion** : Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis le réseau via Moreuil

**Zone de distribution** : Morisel

Morisel



**Volume total** : 1000 m<sup>3</sup>

**Type** : doubles cuves cylindriques sur tour

**Conduites** :

Adduction : Ø 250mm fonte

Distribution : Ø 300mm fonte

**Télégestion** : Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis le réseau via Lamotte-Warfusée

**Zone de distribution** : Villers Bretonneux, Cachy et Gentelles



Villers Bretonneux



Chuignes

**Volume total** : 100m<sup>3</sup>

**Type** : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

**Conduites** : Adduction : Ø 60mm fonte, Distribution : Ø 150mm fonte

**Télégestion** : Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis le réseau via Foucaucourt en Santerre

**Zone de distribution** : Commune de Chuignes

**Volume total** : 800m<sup>3</sup> (300m<sup>3</sup> sur tour + 500m<sup>3</sup> semi enterré rénové en 2020)

**Type** : 2 mono cuves cylindriques

**Conduites** : Adduction : Ø 150mm inox

Distribution : Ø 150mm inox

**Surpression** : 4 pompes (30m<sup>3</sup>/h / 30mCE) vers le réseau

2 pompes de remplissage de la tour

**Télégestion** : Sondes de niveau dans les 2 cuves

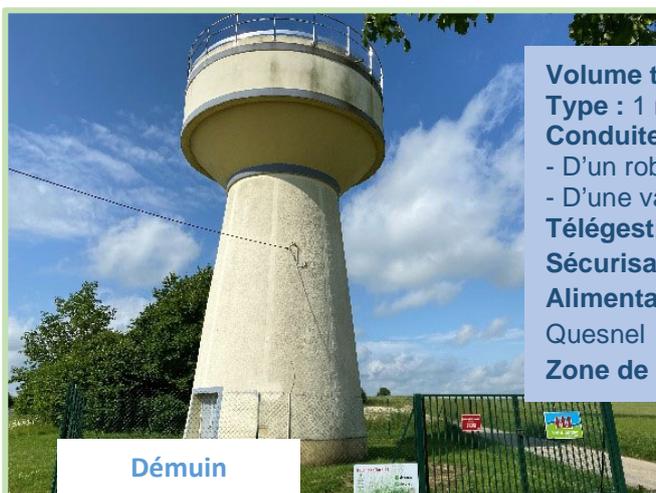
**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis le réseau via Chilly et Marchépot

**Zone de distribution** : Chaulnes, Lihons, Omiécourt



Chaulnes



Démuin

**Volume total** : 150 m<sup>3</sup>

**Type** : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

**Conduites** : adduction calorifugée équipée :

- D'un robinet à flotteur

- D'une vanne électrique qui permet le remplissage

**Télégestion** : Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation** : Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation** : Depuis le réseau via les réservoirs de Le Quesnel

**Zone de distribution** : Commune de Démuin et Aubercourt

1 réservoir 300 m<sup>3</sup> sur tour.

Cet ouvrage est actuellement en cours de vente.



Dompierre-Becquincourt



Lihons

**Volume total :** 150 m<sup>3</sup>

**Type :** mono cuve cylindrique sur tour

**Conduites :**

Adduction : Ø 150mm fonte

Distribution : Ø 150mm fonte

**Surpression :** 2 pompes (17 m<sup>3</sup>/h / 22 mCE) vers le réseau

**Télégestion :** Sondes de niveau dans la cuve

**Sécurisation :** Système anti-intrusion, portail fermé, clôture

**Alimentation :** Depuis la surpression de Chaulnes

**Zone de distribution :** Le réservoir de Lihons a été déconnecté du réseau à l'issue des travaux de renforcement entre les communes de Lihons et Chaulnes

**Cet ouvrage n'est actuellement plus utilisé**

### 3. Réseau

#### NATURE DES BRANCHEMENTS

Nature du branchement	Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021	Nombre en 2022
PEHD	11 544	11 830	12 371	12 660
PEBD	5 884	5 796	5 601	5 531
Plomb	1 916	1 848	1 699	1 605
Inconnu	552	534	468	428
PVC	428	429	422	418
Fonte	165	166	172	173
Acier	143	106	96	80
Fer galvanisé	112	147	151	176
Cuivre	54	51	48	44
<b>TOTAL</b>	<b>20 798</b>	<b>20 907</b>	<b>21 028</b>	<b>21 115</b>

**21 115**  
branchements  
en 2022

#### RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS DE DISTRIBUTION

Diamètre	Nombre de compteurs
15	1422
20	72
25	12
30	17
40	10
50	0
60	2
80	1
100	0
<b>Total</b>	<b>1536</b>

**1 536**  
compteurs  
renouvelés en  
2022 sur un total  
de **20 993**

#### LINEAIRE PAR MATERIAU

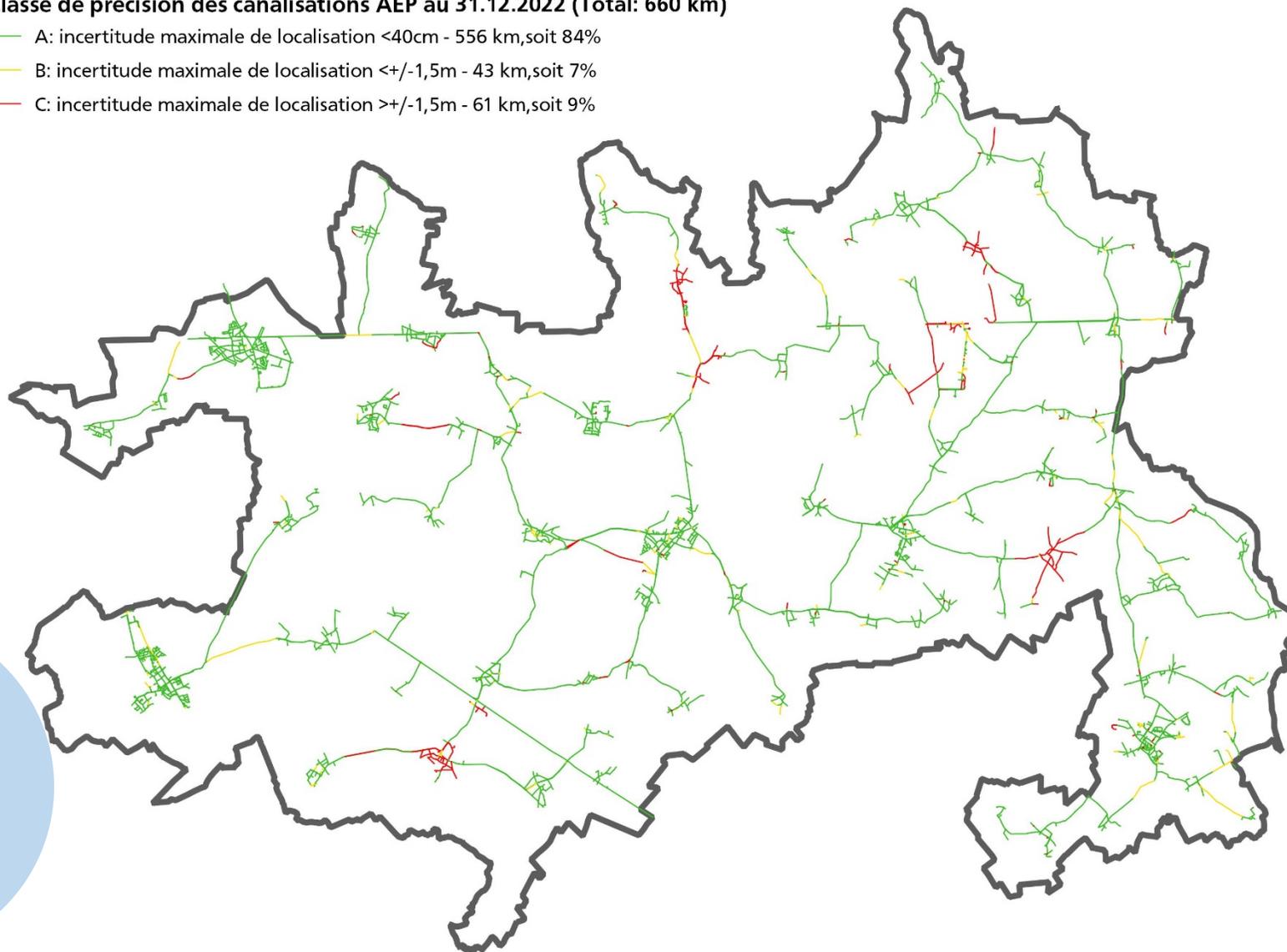
Matériau	Linéaire (en m)	Linéaire (en km)
Acier	358,26	0,36
Fonte	18 995,71	18,99
Fonte centriflex	74,93	0,07
Fonte ductile	299 220,48	299,22
Fonte grise	303 028,49	302,03
inconnu	1 116,79	1,11
Inox	150,53	0,15
PE	4 011,67	4,01
PEBd	62,74	0,06
PEHd	20 912,60	20,91
PVC	6 979,74	6,98
PVC Biorienté	6 589,24	6,59
PVCr	3 228,11	3,23
<b>Total:</b>	<b>664 729,29</b>	<b>664,73</b>

Alimentation des  
communes grâce  
à **664 km de**  
conduites

## CARTE DE PRÉCISION DU RÉSEAU DE CANALISATIONS

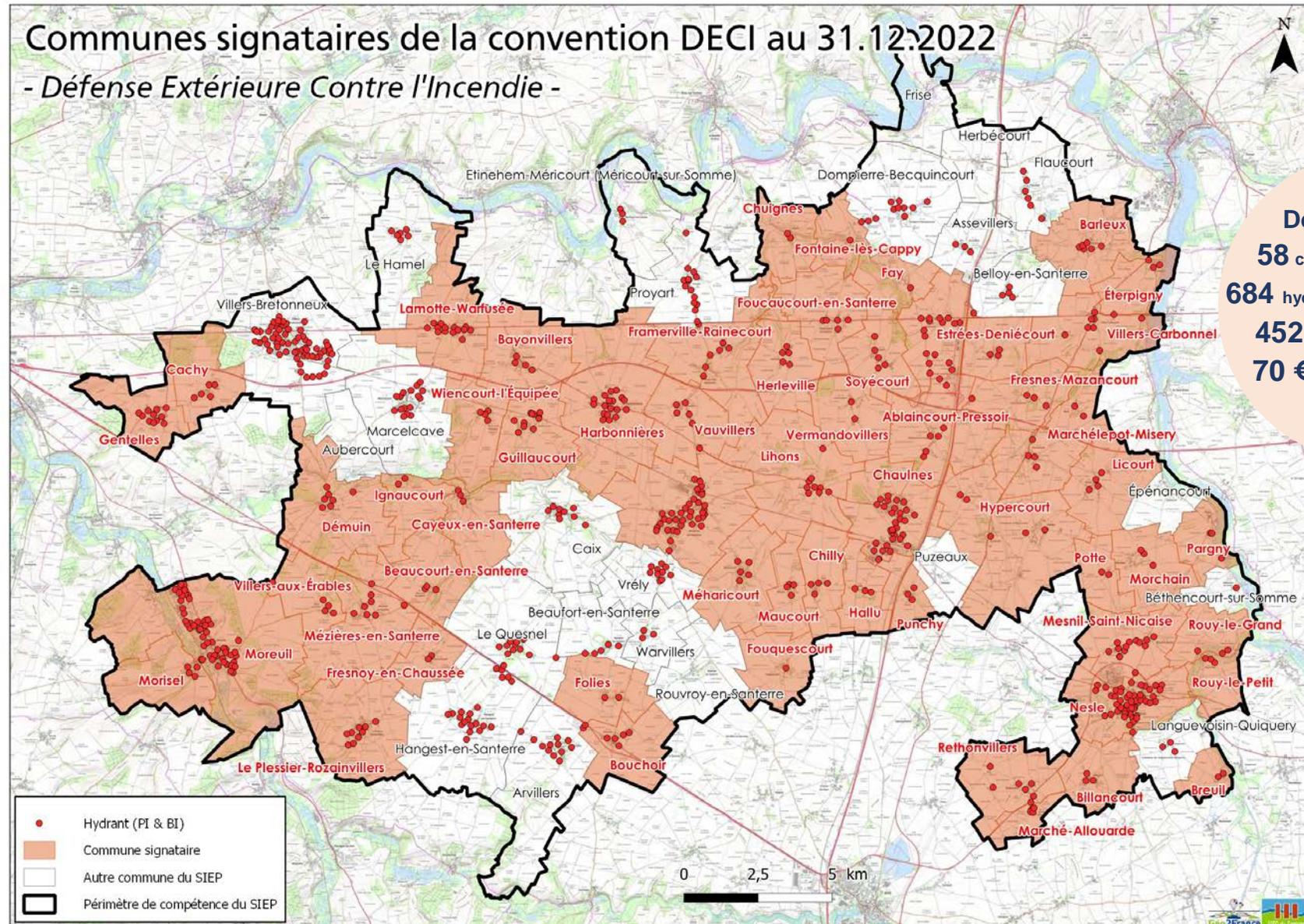
### Classe de précision des canalisations AEP au 31.12.2022 (Total: 660 km)

- A: incertitude maximale de localisation <math><40\text{cm}</math> - 556 km, soit 84%
- B: incertitude maximale de localisation <math><+/-1,5\text{m}</math> - 43 km, soit 7%
- C: incertitude maximale de localisation <math>>+/-1,5\text{m}</math> - 61 km, soit 9%



84% du réseau  
avec une  
incertitude de  
localisation  
<math><40\text{cm}</math>

COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DECI



## PARTIE 3 : CHIFFRES 2022

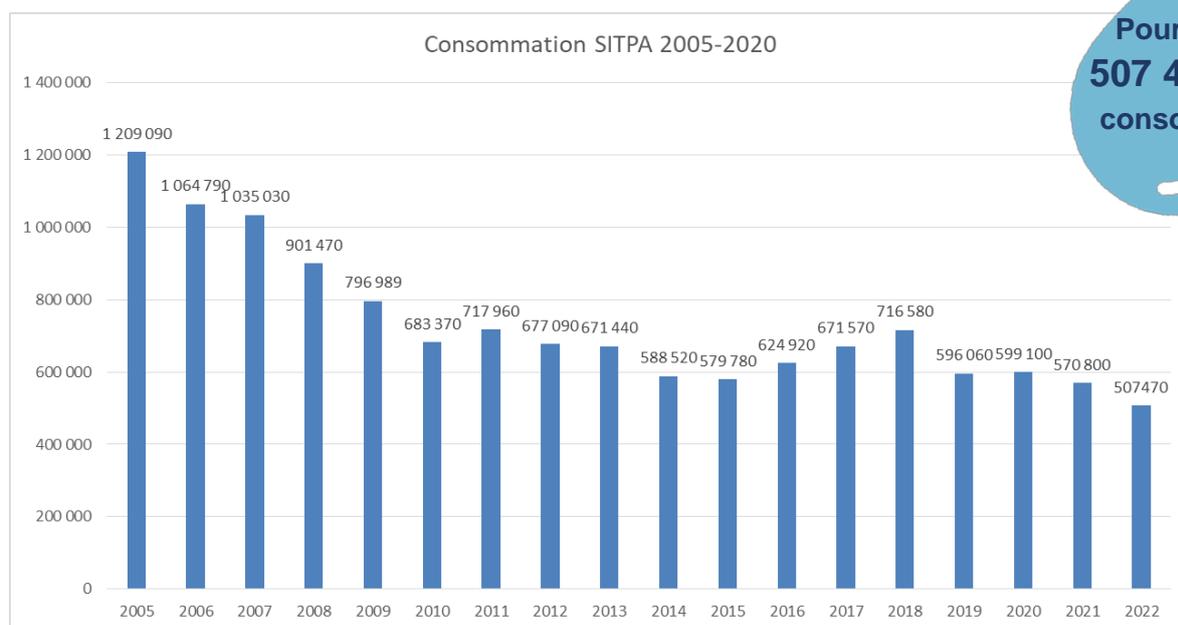
### 1. Consommations

#### DETAIL DES ABONNES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	19 098	19 149	19 587	19 658	19 702	19 818	<b>19 925 abonnés</b>

**2022**  
**19 925**  
**abonnés**

#### CONSOMMATION DE LA S.I.T.P.A



**Pour 2022**  
**507 470 m<sup>3</sup>**  
**consommés**

#### VOLUMES FACTURES PAR CATEGORIE D'USAGER

ANNEES	Abonnés	SITPA	SIAEP de Pierrepont sur Avre	Bornes MONECA	TOTAL Volumes facturés (m <sup>3</sup> )
<b>2022</b>	<b>2 084 141</b>	<b>507 470</b>	<b>19 087</b>	<b>15 653</b>	<b>2 626 351</b>
2021	2 182 509	570 800	18 337	14 825	2 786 471
2020	2 073 121	599 100	18 199	13 684	2 704 104
2019	2 211 219	596 060	18 118	13 495	2 838 892
2018	2 168 216	716 580	18 106	9 772	2 912 674
2017	2 120 504	671 190	17 300	6 041	2 815 035
2016	2 212 145	624 920	18 339	8 605	2 864 009

## 2. Facturation

### VOLUMES AYANT FAIT L'OBJET D'UN DEGREVEMENT

**84** demandes d'écrêtements sont parvenues au SIEP du Santerre et **42** d'entre elles ont été accordées pour un volume total de **28 001 m<sup>3</sup>** (soit un coût d'environ 20 000 € pour le SIEP)

### DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

#### L'abonnement

Abonnement annuels (en €HT)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Compteurs ø 15 à 25 mm	39	39	39	39	39	39	<b>39</b>
Compteurs ø 30 et 40 mm	148	148	148	148	148	148	<b>148</b>
Compteurs ø 50 mm et plus	675	675	675	675	675	675	<b>675</b>

#### La part consommation

Tarif en €/m <sup>3</sup>						
	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Prix de l'eau potable	1	1.025	1.08	1,08	1,08	<b>1,10</b>
Prix de l'eau aux Bornes de puisage	0.80	0,82	0,82	0,82	0,82	<b>0,85</b>

La part consommation est revue et fixée tous les ans par délibération du Comité Syndical.

#### Les redevances Agence de l'Eau (AEAP)

Le SIEP collecte pour le compte de l'AEAP les redevances pollution d'origine domestique et prélèvement sur la ressource qu'il lui reverse.

Redevances Agence de l'Eau en €/m <sup>3</sup>		
	2021	<b>2022</b>
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	0,085	<b>0,085</b>
Redevance Pour Pollution de L'Eau d'origine domestique	0,35	<b>0,35</b>

### 3. Exemple de facture eau potable pour 120 m<sup>3</sup>

FACTURE POUR 120 m <sup>3</sup> (en €/m <sup>3</sup> )				
	2020	2021	2022	2023
Abonnement Annuel <b>(Part revenant au SIEP : 42 €uros)</b>				
Compteur 15 à 25 mm	39	39	39	42
Consommation <b>(Part revenant au SIEP : 134.40 €uros)</b>				
Consommation 120 m <sup>3</sup>	129,60	129,60	132	134.4
Prix moyen du m <sup>3</sup> HT Hors redevances	1,41	1,41	1,43	1.47
Facture Eau Potable HT Hors Redevances	168,60	168,60	171	176.4
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances	177,87	177,87	180,4	186.1
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC hors redevances</b>	1,48	<b>1,48</b>	<b>1,50</b>	<b>1.55</b>
Agence de l'Eau <b>(Part revenant à l'agence de l'eau : 52,20 €uros)</b>				
Redevance Prélèvement	10.20	10,2	10,2	10.2
Redevance Pollution	42	42	42	42
Facture Eau Potable HT	220.80	220,80	223,2	228.6
TVA <b>(ETAT)</b>	12,14	12,14	12,276	12.6
<b>Facture Eau Potable TTC</b>	232.94	<b>232,94</b>	<b>235,47</b>	<b>241.17</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC</b>	1,94	<b>1,94</b>	<b>1,96</b>	<b>2.01</b>

### 4. Point Travaux

#### REFECTIONS DE BRANCHEMENTS, CASSES CONDUITES ET FUITES

	2022
Réfection de branchement PEBD	18
Réfection de branchement PVC	3
Réalisation de branchements neufs	89
ATU fuite casse	49

## LES MARCHES PUBLICS 2022

TRAVAUX MARCHE A BONS DE COMMANDES					
Lieu	Objet des travaux	Attributaire	Réseaux réhabilités en ml/Ø	ombre de branchements réhabilités ou repr	Montant des prestations €HT
Mézières en Santerre - Rue du Nord	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	270 ml en FD 80 et 10 en FD 100	17	58 611,55 €
Moreuil - Georges Clemenceau	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	175 ml en FD 150	22	96 437,89 €
Vauvillers - Rue Claude Capart	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	180 ml en FD 60	5	37 034,01 €
Rosieres en Santerre - Rue Victor Hugo	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	210 ml en FD 100	24	85 266,08 €
TERRITOIRE SIEP	Travaux de petites réfection d'enrobés	SCHERPEREEL TP			26 304,62 €
SOUS -TOTAUX MABC			<b>845 ml</b>	<b>68</b>	<b>303 654,15 €</b>
TRAVAUX AO					
Lieu	Objet des travaux	Attributaire	Réseaux réhabilités en ml/Ø	ombre de branchements réhabilités ou repr	Montant des prestations €HT
Villers Bretonneux - RD 1029 - Dernière Tranche	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	30 ml en FD 150, 410 ml en FD 100 et 40 ml en PEHD 12	69	378 508,61 €
Rosieres en santerre - rue Maréchal Foch et rues anne	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	480 ml en FD 150, 40 ml en FD 100 et 60 ml en FD 60	63	254 625,45 €
Rosieres en santerre - rue Camille léguillier	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	155 ml en FD 60	21	58 549,81 €
Villers Bretonneux - Chateau d'eau	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	TEOS	ml en INOX 316 L DN 200 et 30 ml en INOX 316 Len DN 2	0	360 467,01 €
Le Quesnel - rue de Caix et rue des Buttes	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	ADDUCTEAM	850 ml en FD 300, 680 ml en FD 100 et 100 ml en FD 60	59	536 231,62 €
Lamotte Warfusée - Rue de Péronne	Réhabilitation des réseaux et des branchements A	STURNO	525 ml en FD 150 et 70 ml en FD 100	32	188 875,88 €
SOUS -TOTAUX AO			<b>4100 ml</b>	<b>112</b>	<b>1 777 258,38 €</b>
<b>TOTAUX CUMUL TRAVAUX</b>			<b>4945 ml</b>	<b>180</b>	<b>2 080 912,53 €</b>
Consultation gré a gré					
Objet d'achat	Prestations	Attributaire	Montant des prestations €TTC		
véhicule	CITROEN C4	Garage François Péronne	23 844,75 €		
véhicule	JUMPY XL, aménagement, extension de garantie et contrat d'entretien	Garage François Péronne	33 163,92 €		
<b>TOTAUX CUMUL ACHAT</b>			<b>57 008,67 €</b>		
FOURNITURES MARCHE A BONS DE COMMANDES					
Désignation du marché	Attributaire	Montant des achats €HT			
Fourniture de tuyaux et pièces et raccords en fonte	CHRISTAUD	35 554,03 €			
Fourniture de tuyaux et pièces en laiton	CHRISTAUD	26 491,46 €			
Fourniture de canalisations et de raccords PEHD	CHRISTAUD	8 375,92 €			
Fourniture de bouches, poteaux incendie et accessoire	BAYARD	26 094,08 €			
<b>TOTAUX CUMUL ACHATS FOURNITURES</b>		<b>96 515,49 €</b>			

## LES ATTRIBUTIONS DES MARCHES PUBLICS 2022

	Intitulé du marché	Attributaire	Montant du marché €HT
Année 2022	Marché de travaux à bons de commandes d'extension de réseaux, raccordements et branchements	ADDUCTEAM	574 820,19 €
	Marché de services - Assurances flotte véhicules	SMACL	53 462,05 €
	Marché de travaux - petites réfections d'enrobés	COLAS HAM	117 868,40 €
	Marché de travaux - Réhabilitation des réseaux et branchement AEP RD 41 à Le Quesnel	ADDUCTEAM	1 087 863,29 €
	Marché de travaux - Réhabilitation des réseaux et branchement AEP Rue de Corbie, rue du 8 mai 1945 et route Nationale à Lamotte Warfusée	STURNO	489 921,00 €
	Marché assistance à maîtrise d'ouvrage en assurances pour le SIEP du SANTERRE	ARIMA LEPIVERT	Lot 1 : 4400 € Lot 2 : 4500 €



## RÉCAPITULATIF DES DONNÉES DE POMPAGE ET DE CONSOMMATION

	Général	UDI					
		Caix	Guillaucourt	Le Quesnel	Morchain	Potte	
<b>Nombre de communes du SIEP</b> - Sans tenir compte des regroupements (commune nouvelle)	85	14	12	18	32	9	
<b>Longueur du réseau en Km (1)</b>	660	110,66	123,50	140,13	217,55	67,18	
<b>Longueur en M de réfection ou nouveau réseau</b>	4 295	545	1 675	2 075	0	0	
<b>Longueur en M de réseau abandonné</b>	5 478	545	2 683	2 250	0	0	
<b>Volume consommé autorisé (6)</b>	<b>Volume comptabilisé</b> (sans Sitpa) (2)	2 144 182	319 219	526 455	559 260	475 433	263 815
	<b>Volume de service</b> (3)	18 295	1 691	5 409	7 967	2 675	553
	<b>Borne de puisage</b> (4)	15 653	1 504	1 095	990	8 744	3 320
	<b>Sitpa</b> (5)	507 470	507 470				
	<b>TOTAL</b> (6)	<b>2 685 600</b>	<b>829 884</b>	<b>532 959</b>	<b>568 217</b>	<b>486 852</b>	<b>267 688</b>
<b>Volume produit (7)</b> : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.	<b>Stations de Caix1, Caix 3, Morchain et Potte</b>	3 217 115	868 165	655 795	765 585	637 739	289 831
<b>Volume importé (ou acheté en gros) (8)</b> : Volume d'eau acheté à un client extérieur au périmètre du contrat Guerbigny	<b>Guerbigny</b>	53 958			53 958		
<b>Volume exporté (ou vendu en gros) (9)</b> : Volume d'eau produit délivré à un client extérieur au périmètre du contrat.	<b>Guerbigny</b>	41 660			41 660		
	<b>Pierrepont</b>	19 087			19 087		
<b>Volume comptabilisé (2 + 4 + 5)</b> : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.		2 874 952	2 667 305	828 193	527 550	560 250	267 135
<b>Volume de service du réseau</b> : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux + <b>l'eau des essais défense incendie avec estimation</b>		11 907	18 295	1 691	5 409	7 967	553
<b>Rendement en % (6) + (9) / (7) + (8) * 100</b> = Volume consommé autorisé + Volume exporté + Volume vendu en gros / Volume produit + Volume importé		<b>83,96</b>	<b>95,59</b>	<b>81,27</b>	<b>76,75</b>	<b>76,34</b>	<b>92,36</b>
<b>Calcul de ILC (2) + (4) + (5) / 365 J / (1)</b> (indice linéaire de consommation en M3 / J / Km) = volume comptabilisé / 365 jours / Longueur du réseau <b>Type de réseau</b>		11,07	20,5	11,7	10,88	6,1	10,89
		Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Rural	Intermédiaire
<b>Calcul de ILP (7) - (6) / (1) / 365 J</b> (indice linéaire de perte en M3 / Km / J) = Volume mis en distribution - Volume consommé autorisé / Longueur en Km du réseau / 365 jours <b>Catégorie de réseau</b>		2,21	0,95	2,72	3,83	1,9	0,9
		Bon	Bon	Bon	Acceptable	Acceptable	Bon

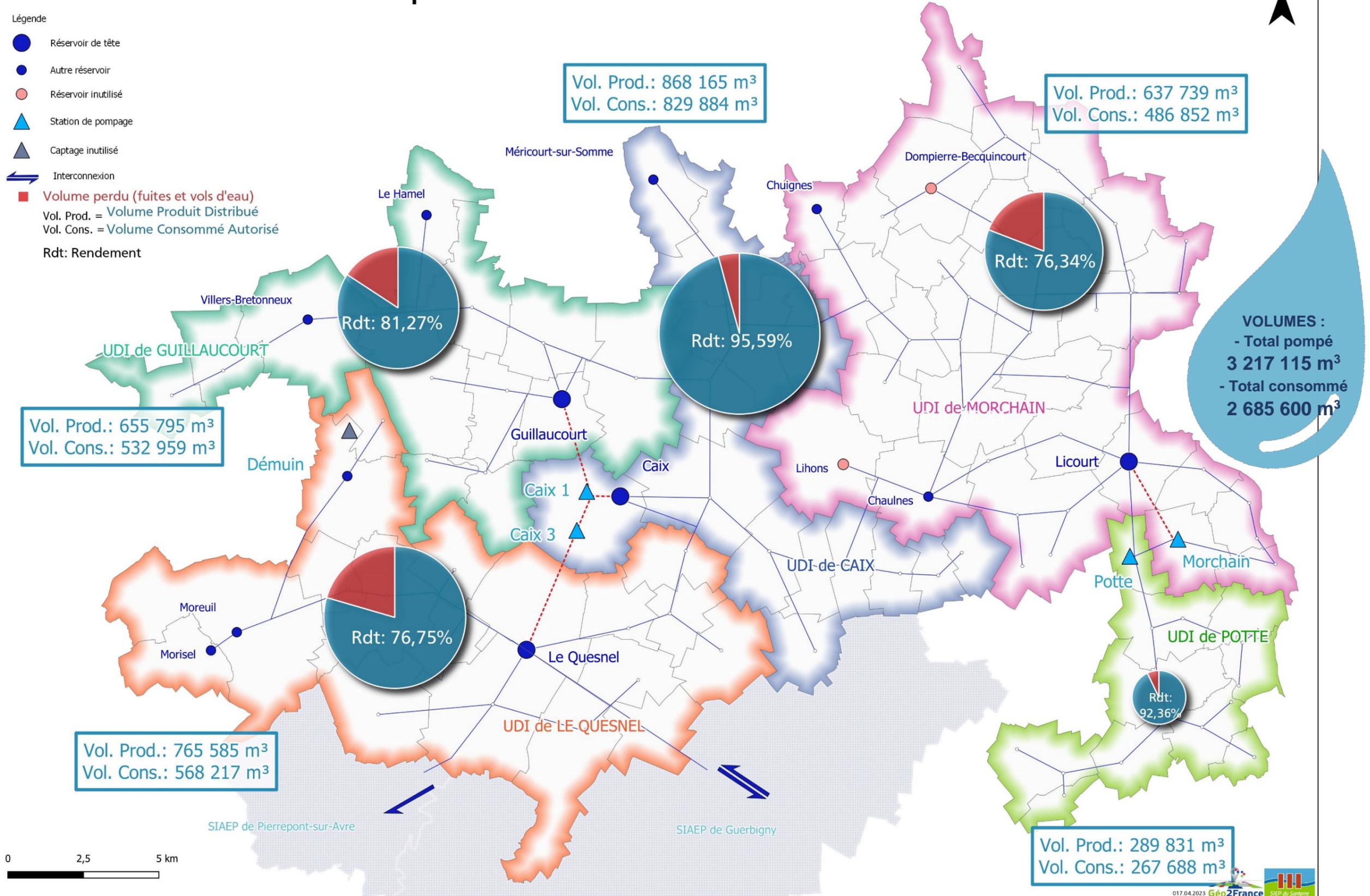


# Poids relatif des volumes produits et consommés en 2022

Légende

- Réservoir de tête
- Autre réservoir
- Réservoir inutilisé
- ▲ Station de pompage
- ▲ Captage inutilisé
- ↔ Interconnexion

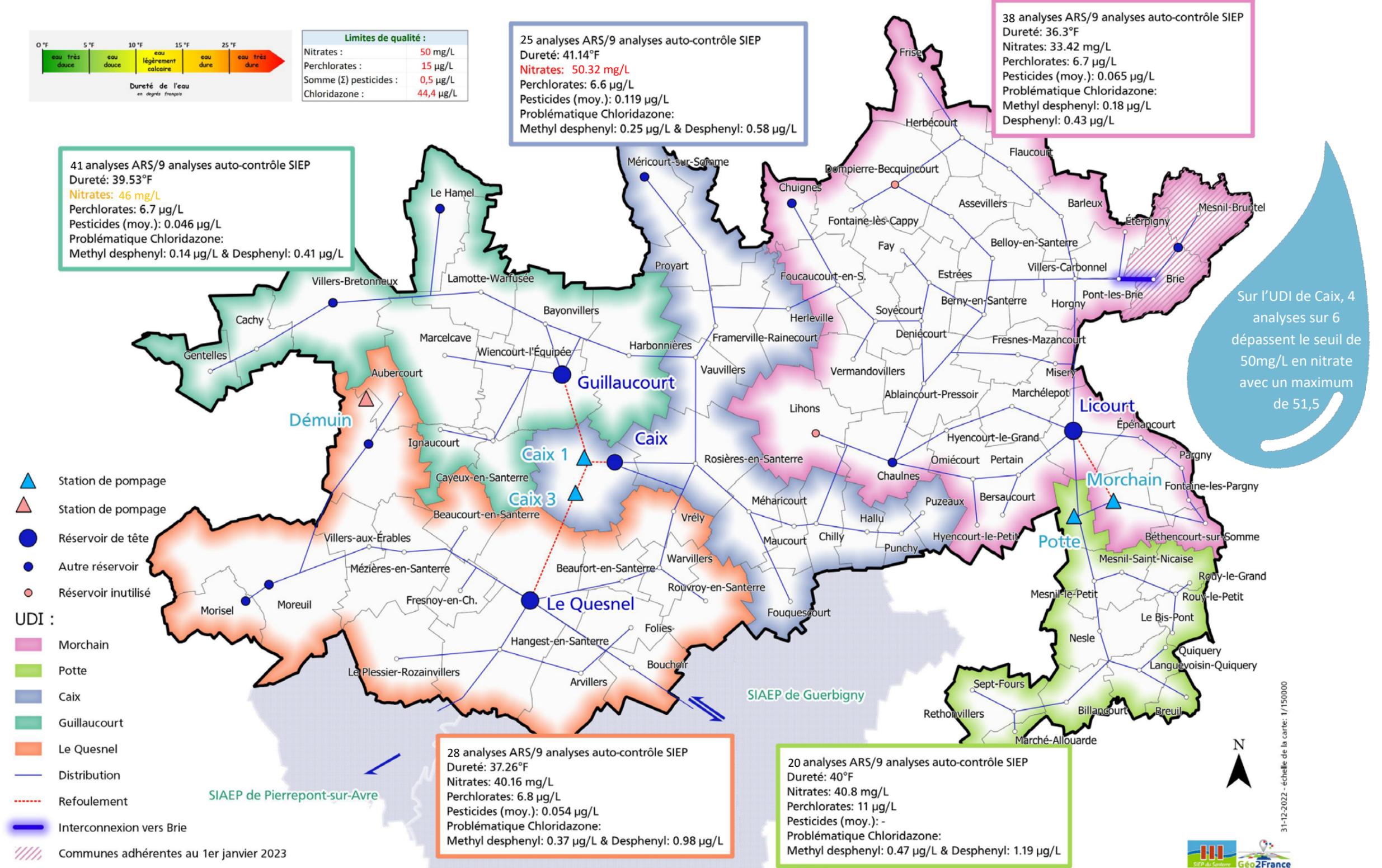
■ Volume perdu (fuites et vols d'eau)  
 Vol. Prod. = Volume Produit Distribué  
 Vol. Cons. = Volume Consommé Autorisé  
 Rdt: Rendement





## PARTIE 4 : QUALITÉ DE L'EAU

### Qualité de l'eau distribuée par le SIEP par Unité de Distribution (UDI) - 2022



Ci-après, le courrier de la Préfète de la Somme concernant la problématique des métabolites de chloridazone retrouvées sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Le bilan 2022 des analyses ARS sont disponible en annexe.



## PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Amiens, le 24 JAN. 2022

### LA PRÉFÈTE

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Depuis le mois de janvier 2021, date de renouvellement du marché public du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, les listes de pesticides analysés en Hauts-de-France intègrent 8 nouveaux métabolites<sup>1</sup> de pesticides, non recherchés jusqu'alors.

Une première batterie d'analyses des prélèvements a été réalisée sur les installations du département. Elle met en évidence des teneurs dépassant la limite de qualité de 0,1 µg/L pour deux substances (chloridazone desphényl et méthyl desphényl). Ces résultats concerneraient trois quarts de la population du département.

Les 2 métabolites identifiés sont des résidus d'une substance herbicide utilisée essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle, qui n'est plus autorisée à la vente depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Il est à noter que la molécule mère, la chloridazone, n'a été détectée dans aucune des analyses.

Néanmoins, la valeur sanitaire de gestion provisoire établie par l'ARS Hauts-de-France, c'est à dire la valeur maximale permettant de poursuivre la distribution d'eau pour une période limitée dans le temps pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en œuvre, est de 44,4µg/l pour ces deux métabolites .

Les résultats départementaux affichant des taux en deçà de cette valeur, l'eau distribuée peut actuellement être utilisée pour tous les usages alimentaires et par toutes les catégories de la population sans risque pour leur santé.

Afin de vous présenter, en présence d'un représentant de l'ARS, les dernières informations disponibles sur la détection récente de ces deux molécules, vous serez prochainement invités à participer à une réunion dans la sous-préfecture de votre arrondissement.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents, en l'assurance de toute ma considération.

Muriel Nguyen

<sup>1</sup> Les métabolites sont les molécules issues de la dégradation ou de la transformation dans l'environnement d'un pesticide (molécule-mère).

## 1. Suivi et contrôle de la qualité de l'eau

L'ensemble des textes en lien avec la réglementation sont disponibles en annexe.

### AGENCE REGIONALE DE SANTE

- 38 analyses sur l'UDI Morchain
- 41 analyses sur l'UDI Caix-Guillaucourt
- 28 analyses sur l'UDI Caix-Le Quesnel
- 25 analyses sur l'UDI Caix-Caix
- 20 analyses sur l'UDI Potte

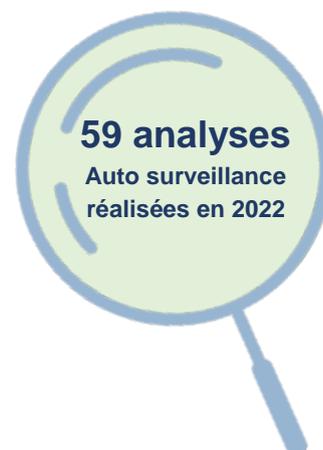


Vous trouverez les fiches récapitulatives de chaque UDI éditées par l'ARS en Annexe.

### AUTOSURVEILLANCE SIEP

#### Suivi des stations de pompage et des 11 réservoirs de tête

- **45 analyses sur le réseau de production :**
  - 18 analyses pesticides sur la station de Caix 1
  - 9 analyses pesticides sur la station de Caix 3
  - 9 analyses pesticides sur la station de Morchain
  - 9 analyses pesticides sur la station de Potte
- **14 analyses de suivi sur les piézomètres et forages** réalisées notamment dans le cadre des Opérations de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) :
  - 2 piézo SMO
  - 6 piézo autour de la décharge de Caix
  - 5 forages agricoles
  - 1 piézo Morchain



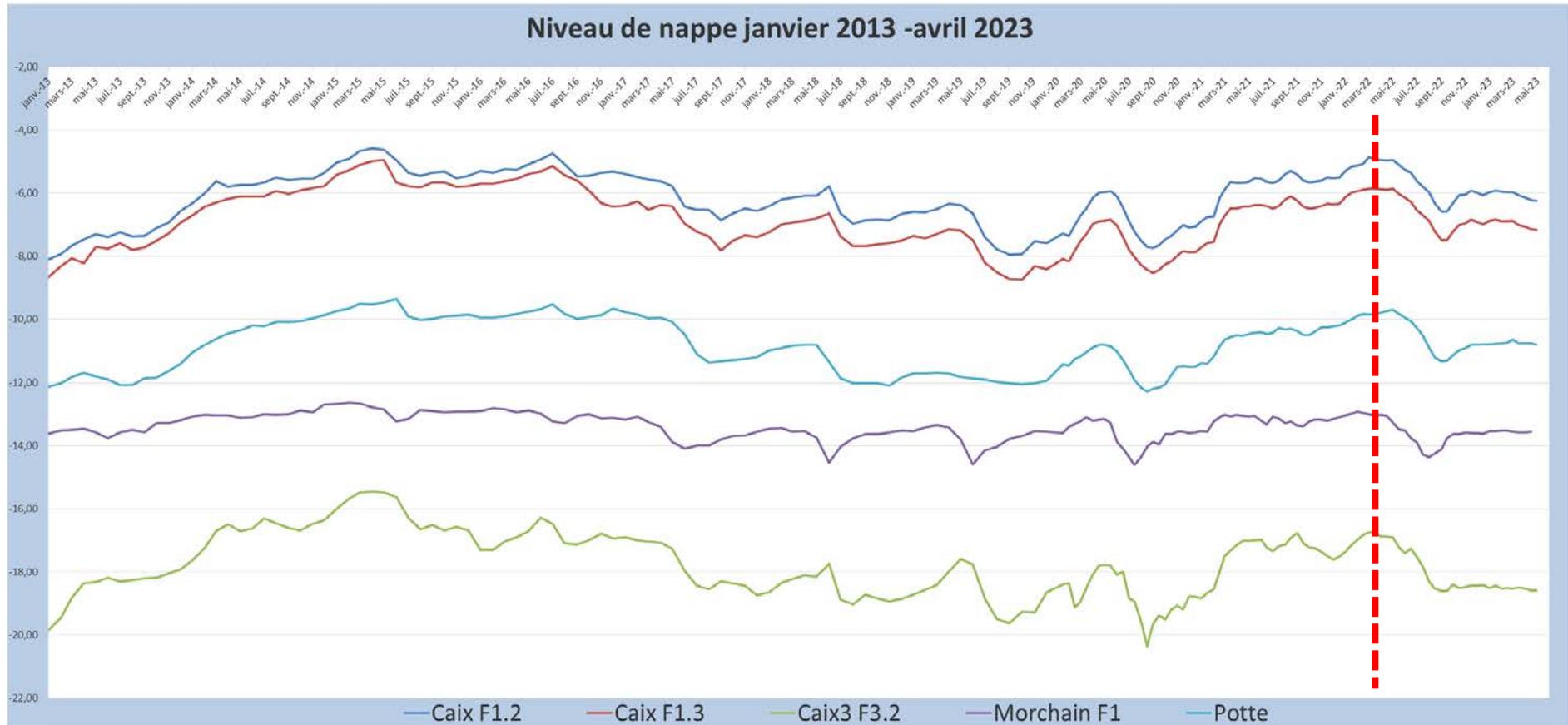
Afin de compléter les données et d'avoir des fréquences de mesures plus importantes concernant les nitrates, le SIEP s'est doté depuis mai 2016 d'un appareil portatif pour mesurer les nitrates : photomètre compact PF-12 plus. Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé. L'arrêté du 19 septembre 2011 fixe la liste des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour plus d'informations concernant les actions de l'ORQUE, vous pouvez visiter le site Internet du SIEP du Santerre, rubrique « Qualité de l'eau », Rapport Annuel des actions de l'ORQUE.

#### Point branchements plomb

La politique du SIEP en la matière consiste à supprimer les branchements plomb lors de travaux de renouvellement des réseaux. En 2022, 41 branchements plomb ont été réhabilités.

## 2. État des lieux des niveaux de nappes (période 2013 – 2023)



Une forte baisse de la nappe a pu être observée vers le mois de mai 2022, correspond au début de l'irrigation agricole. La « recharge » a débuté fin octobre mais cela n'a pas suffi à recharger les nappes comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessus.

## PARTIE 5 : INDICATEURS SISPEA

Thèmes	Type	Code	Libellé	Données SIEP 2022
Abonnés	Id	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	42 153 habitants
Abonnés	Id	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2.01 € TTC/m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Abonnés	Id	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Qualité de l'eau	Ip	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,4 %
Qualité de l'eau	Ip	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,7 %
Réseau	Ip	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110
Réseau	Ip	P104.3	Rendement du réseau de distribution	83.96 %
Réseau	Ip	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.39 m <sup>3</sup> /km/j
Réseau	Ip	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	entre 0.9 et 3.83 m <sup>3</sup> /km/j
Réseau	Ip	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,80 %
Qualité de l'eau	Ip	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
Gestion financière	Ip	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.0069 € TTC/m <sup>3</sup>
Abonnés	Ip	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.5 pour 1 000 abonnés
Abonnés	Ip	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
Gestion financière	Ip	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2.2 ans
Gestion financière	Ip	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.78 %
Abonnés	Ip	P155.1	Taux de réclamations	3.2 %

*Id = Indicateur descriptif*

*Ip = Indicateur de performance*

## PARTIE 6 : GESTION FINANCIÈRE

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors du comité syndical du 17 avril 2023.

### 1. Compte administratif 2022

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	CA 2021	Crédits employés (ou restant à employer)	
		Mandats émis + charges rattachées	Mandats émis	Charges rattachées
011	Charges à caractère général	1 110 795.08 €	1 143 981.62 €	-
012	Charges de personnel, frais assimilé	1 663 170.46 €	1 658 048.89 €	-
014	Atténuations de produits	810 656.00 €	833 579.00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	68 628.36 €	35 880.42 €	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 653 249.90 €</b>	<b>3 671 489.93 €</b>	-
66	Charges financières	79 730.92 €	50 411.86 €	18 378.45 €
67	Charges exceptionnelles	30 424.00 €	28 520.06 €	-
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0.00 €	12 000.00 €	-
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(3)	0.00 €	0.00 €	-
022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	-
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 741 146.86 €</b>	<b>3 780 800.30 €</b>	-
023	Virement à la section d'investissement (4)	0.00 €	0.00 €	-
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 358 933.56 €	1 369 092.25 €	-
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00 €	0.00 €	-
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 358 933.56 €</b>	<b>1 369 092.25 €</b>	-
<b>TOTAL</b>		<b>5 122 338.38 €</b>	<b>5 131 514.10 €</b>	<b>18 378.45 €</b>
D 002	Déficit d'exploitation reporté de N-1	0.00 €	0.00 €	-

Les dépenses de gestion courante sont globalement stables en dépit d'un contexte 2022, inflationniste.

On note une légère baisse des charges financières.

Les dépenses d'exploitation sont globalement stables.

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	CA 2021	Crédits employés (ou restant à employer)	
		Titres émis et prods rattachés	Titres émis	Prod. rattachés
013	Atténuations de charges	48 266.30 €	103 219.92 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 226 236.85 €	3 575 208.33 €	1 288 700.26 €
73	Produits issus de la fiscalité (5)	0.00 €	0.00 €	
74	Subventions d'exploitation	67 443.58 €	32 823.29 €	
75	Autres produits de gestion courante	98 807.74 €	47 900.26 €	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 440 754.47 €</b>	<b>3 759 152.10 €</b>	<b>1 288 700.26 €</b>
76	Produits financiers	8.40 €	0.00 €	
77	Produits exceptionnels	75 879.86 €	127 380.14 €	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0.00 €	0.00 €	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>4 516 642.73 €</b>	<b>3 886 532.24 €</b>	<b>1 288 700.26 €</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	434 297.61 €	369 322.76 €	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0.00 €	0.00 €	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>434 297.61 €</b>	<b>369 322.76 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>4 950 940.34 €</b>	<b>4 255 855.00 €</b>	<b>1 288 700.26 €</b>
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		970 623.06 €	768 956.45 €	

Les recettes d'exploitation progressent en tendance.

### DETAIL DU CHAPITRE 70

	CA 2021	CA 2022
Article 70111 : vente d'eau aux abonnés	1 721 734.45 €	2 306 875.53 €
Article 70118 : autres ventes d'eau	132 494.66 €	166 385.82 €
Article 7064 : location de compteurs	919 310.51 €	922 383.97 €
Article 7065 : produits des commissions pour recouvrement	21 727.00 €	20 504.00 €
Article 7068 : Autres prestations de service	333 353.09 €	411 541.08 €

Le montant des ventes d'eau aux abonnés au CA 2021 (art. 70 111) est impacté par la contrepassation des écritures de rattachement des mensualisations au CA 2020. En tendance, la vente d'eau aux abonnés progresse.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Mandats émis CA 2021	Mandats émis CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	54 181.00 €	23 375.00 €
21	Immobilisations corporelles	237 909.81 €	396 571.65 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	17 707.95 €	2 302 455.58 €
	Total des opérations d'équipement	1 600 309.16 €	
Total des dépenses d'équipement		1 910 107.92 €	2 722 402.23 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	33 498.34 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	452 223.04 €	618 312.17 €
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00 €	0.00 €
26	Participat° et créances rattachées	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		485 721.38 €	618 312.17 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	0.00 €	-
Total des dépenses réelles d'investissement		2 395 829.30 €	3 340 714.40 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	434 297.61 €	369 322.76 €
041	Opérations patrimoniales	2 868.76 €	2 656.53 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		437 166.37 €	371 979.29 €
TOTAL		2 832 995.67 €	3 712 693.69 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0.00 €	0.00 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2021 Titres émis	CA 2022 Titres émis
13	Subventions d'investissement	591 428.21 €	723 020.56 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	68 173.20 €	96 583.00 €
20	Immobilisations incorporelles	506.25 €	5 243.47 €
21	Immobilisations corporelles	2 938.52 €	9 924.07 €
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-
23	Immobilisations en cours	17 707.95 €	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>680 754.13 €</b>	<b>834 771.10 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	30 268.57 €
106	Réserves (5)	26 987.30 €	30 268.57 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00 €	0.00 €
26	Participat° et créances rattachées	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>26 987.30 €</b>	<b>30 268.57 €</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>707 741.43 €</b>	<b>865 039.67 €</b>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 358 933.56 €	1 369 092.25 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	2 868.76 €	2 656.53 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 361 802.32 €</b>	<b>1 371 748.78 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 069 543.75 €</b>	<b>2 236 788.45 €</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 915 433.75 €	1 151 981.83 €

## VUE D'ENSEMBLE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après reprend les résultats des comptes administratifs du SIEP des trois dernières années.

	2019	2020	2021	2022
<b>Section fonctionnement</b>				
(2) Dépenses	5 154 598,75	5 082 414,77	5 122 338,38	5 149 892,55
(1) Recettes	5 350 730,96	5 949 786,16	4 950 940,34	5 544 555,26
1 – 2 =	116 890,12	867 371,39	-171 398,04	394 662,71
La section de fonctionnement du CA 2022 présente un excédent de 394 662.71 €.				
En matérialité et en tendance, les recettes et le résultat progressent en 2022.				
Report N-1	13 348,85	130 238,97	970 623,06	768 956,45
Résultat	130 238,97	997 610,36	<b>799 225,02</b>	<b>1 163 619,16</b>
La section de fonctionnement est équilibrée à 1 163 619.16 €				
<b>Section investissement</b>				
(4) Dépenses	2 789 688,45	2 918 375,27	2 832 995,67	3 712 693,69
(3) Recettes	3 137 917,73	2 142 814,48	2 069 543,75	2 236 788,45
3 – 4 =	348 229,28	-775 560,79	-763 451,92	- 1 475 905,24
Une section d'investissement en déficit de – 1 475 905.24 €, marquée par des investissements d'équipement importants et l'avance de trésorerie à Brie (230 000 €).				
Report N - 1	2 342 765,26	2 690 994,54	1 915 433,75	1 151 981,83
Résultat	2 690 994,54	915 433,75	1 151 981,83	- 323 923,41
La section d'investissement du CA 2022 est en déficit de – 323 923.41 €				
<b>Résultat</b>	<b>2 821 233,51</b>	<b>2 913 044,11</b>	<b>1 951 206,85</b>	<b>839 695,75</b>
Le résultat du CA 2022 s'élève à 839 695.75 €				

## 2. Encours et durée d'extinction de la dette

	CA 2021	CA 2022
Solde de gestion du service	787 505 €	1 394 432.20 €
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	3 318 287 €	3 095 022.60 €
Durée d'extinction de la dette	4.3 ans	2.2 ans

### 3. Mandats et titres travaux émis en 2022

#### DEPENSES

n°opération	Libellé opération	Budgété 2022	Réalisé 2022	Cumul
80	Impasses, Rosières	8 775.25	8 775.25	80 367.56
82	RD 1029, tranche 1, Villers Bretonneux	4 032.45	4 032.45	242 815.45
94	Rue Foch, carrefour Guillotine, Rosières	297 910.00	127 179.15	266 367.80
97	Réhab. rsx et brchmts, Vrely	0.00	0.00	96 288.34
99	Réhab. réservoir, Villers Bretonneux	370 000.00	363 568.86	380 108.99
100	Réhab.réservoirs Chaulnes, Licourt	5 509.00	5 508.91	309 186.27
103	Réhab. Réservoir Le Hamel	6 976.00	0.00	127 582.38
105	Logiciel Clientèle	36 500.00	0.00	13 423.17
107	Clôture, voirie Station Morchain	36 000.00	28 676.58	32 276.58
111	Tranche 3 RD1029 - Villers Bretonneux	400 000.00	378 508.62	378 508.62
115	Pose compteurs de sectorisation	25 988.20	25 988.20	230 890.87
121	Rue Raoul Defruit, Harbonnières	47 944.00	27 726.23	332 300.20
134	Rue d'Arvillers, Hangest en Santerre	9 917.30	9 917.30	265 934.56
135	Rues Herleville et V. Hugo, Rosières	87 000.00	85 433.87	113 173.89
138	Renforcement réseau extension	479.47	479.47	10 401.47
139	Rues des Buttes, ..., Le Quesnel	0.00	0.00	0.00
13901	Rues Pautre Hangest Caix, Le Quesnel	1 000 000.00	561 282.78	561 282.78
13902	Rue de Caix (avenant), Le Quesnel	120 000.00	99 423.79	99 423.79
140	ORQUE Caix	131 696.00	21 536.43	94 551.86
141	ORQUE Potte, Morchain	122 349.00	21 517.76	56 093.39
143	Maillage Villers Bretonneux	1 878.27	1 878.27	106 377.72
148	Rue Saint Germain, Arvillers	15 000.00	4 587.28	99 515.16
149	Rue 27 Novembre, Villers Bretonneux	2 204.00	2 203.55	47 803.19
156	Rue Gabry, Moreuil	38 694.00	3 135.91	68 029.49
157	Rue Caron, Marcelcave	4 653.00	4 653.00	100 935.02
158	Rue du péage, Nesle	23 888.00	4 995.42	51 205.85
159	Rue George Clémenceau, Moreuil	85 000.00	79 902.77	79 902.77
160	Rue de la Poste, Marchepot	8 106.00	0.00	92 259.05
161	Rue Camille Léguiller, Rosières	65 000.00	54 788.57	54 788.57
163	Maillage Herbécourt Flaucourt	18 500.00	17 803.80	17 803.80
16401	Rue de Corbie, Lamotte Warfusée	285 000.00	55 774.40	55 774.40
16402	RD 1029, Lamotte Warfusée	202 000.00	189 667.02	189 667.02
16901	Test de vétusté, Moreuil	3 428.00	3 428.00	3 428.00
171	Rue Claude Capart, Vauvillers	41 000.00	36 962.17	36 962.17
173	Rue du Nord, Mézières en Santerre	76 000.00	73 119.96	73 119.96

## RECETTES

n°opération	Libellé opération	Budgété 2022	Réalisé 2022	Cumul
70	Renforcement résx, Nesle	0.00	12 759.70	117 315.49
79	Rue Méharicourt	0.00	27 264.12	27 264.12
80	Impasses, Rosières	14 587.00	17 898.08	17 898.08
82	RD 1029, tranche 1, Villers Bretonneux	0.00	11 560.99	110 453.88
90	Conduite avant réservoir, Guillaucourt	0.00	1 893.74	4 591.31
91	Rue du 11 novembre, Marcelcave	0.00	2 067.41	7 620.05
92	Charrons, Puits, Carrefour, Guillaucourt	26 523.00	12 042.51	22 155.77
94	Rue Foch, carrefour Guillotine, Rosières	144 600.00	25 983.01	25 983.01
96	Rue de la République, Villers Bretonneux	81 715.00	4 993.06	18 377.65
97	Réhab. rsx et brchmts, Vrely	0.00	9 981.77	18 408.15
99	Réhab. réservoir, Villers Bretonneux	144 414.00	28 288.50	28 288.50
100	Réhab.réservoirs Chaulnes, Licourt	0.00	0.00	84 261.79
103	Réhab. réservoir Le Hamel	0.00	0.00	44 676.21
105	Logiciel CLientèle	2 300.00	2 275.00	2 275.00
111	Tranche 3 RD1029 - Villers Bretonneux	175 771.00	41 250.00	41 250.00
115	Pose compteurs de sectorisation	70 000.00	16 122.67	20 320.39
121	Rue Raoul Defruit, Harbonnières	159 588.00	63 150.00	63 150.00
134	Rue d'Arvillers, Hangest en Santerre	29 880.00	0.00	58 000.00
135	Rues Herleville et V. Hugo, Rosières	27 437.00	0.00	0.00
139	Rues des Buttes, ..., Le Quesnel	197 607.00	87 872.10	87 872.10
140	ORQUE Caix	154 712.00	123 769.60	123 769.60
141	ORQUE Potte, Morchain	62 000.00	49 600.00	49 600.00
146	Béthencourt sur Somme	0.00	19 855.52	19 855.52
148	Rue Saint Germain, Arvillers	47 794.00	0.00	9 375.00
149	Rue du 27 Novembre, Villers Bretonneux	26 495.00	0.00	3 750.00
156	Rue Gabry, Moreuil	220 836.00	61 536.00	63 536.00
157	Rue Caron, Marcelcave	40 950.00	0.00	6 750.00
158	Rue du Péage, Nesle	12 780.00	0.00	0.00
159	Rue George Clémenceau, Moreuil	21 250.00	0.00	6 375.00
160	Rue de la Poste, Marchepot	25 000.00	0.00	7 500.00
161	Rue Camille Léguiller, Rosières	16 250.00	0.00	4 875.00
16401	Rue de Corbie, Lamotte Warfusée	86 635.00	10 192.50	10 192.50
16402	RD 1029, Lamotte Warfusée	55 334.00	0.00	0.00
171	Rue Claude Capart, Vauvillers	10 115.00	0.00	0.00
173	Rue du Nord, Mézières en Santerre	19 000.00	0.00	0.00

## PARTIE 7 : ANNEXES

- Contact – responsables de services
- Elus du Comité Syndical
- Infos-Factures établies par l'ARS
- Réglementation des contrôles qualité

### **CONTACTS – RESPONSABLES DES SERVICES**

---

#### SIEP du Santerre

- Président : Philippe CHEVAL
- Directeur Général des Services : Olivier BAILLEUL
- Directeur adjoint : Olivier HARLAY
- Attachée de Direction : Sandrine GREZ
- Service exploitation : Vincent ASSET
- Services administratif, paies finances et RH : Sonia SERY et Chloé BARY
- Service Clientèle : Céline ROUSSELLE et Céline LEROY
- Service Production : Florian GIBLAISSE
- Service Travaux, logistique et maintenance : Laurent GOSSELIN
- Service marchés publics, devis, travaux : Antoine POIDEVIN
- Service qualité de l'eau : Camille DALLET
- Service cartographie : Julien DIDEZ
- Service informatique : Benjamin RUART

**Adresse :** 1 rue d'Assel 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE

**Téléphone :** 03.22.88.45.27

**Fax :** 03.22.88.93.15

---

#### Agence Régionale de Santé

**Adresse :** 3 Boulevard Guyencourt 80027 AMIENS Cédex 1

**Téléphone :** 03 22 89 42 22

**Fax :** 03 22 45 08 39

## LISTE DES ELUS AU COMITE SYNDICAL DU SIEP DU SANTERRE

COMMUNE	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
ABLAINCOURT-PRESSOIR	THIROUX Olivier	GEOFFREY Pascal
ARVILLERS	COTTARD Yves	BRUNEL Michel
ASSEVILLERS	GREVIN Jean-Robert	ETEVE Frédéric
AUBERCOURT	LOGGER Daniel	CHARLES Hélène
BARLEUX	CADET Benoit	GRIMAUX Jean
BAYONVILLERS	PALPIED Xavier	TERRIER Florent
BEAUCOURT EN SANTERRE	FRANCOIS Gérard	MARTIN Christophe
BEAUFORT EN SANTERRE	CHUETTE Sylvie	DOZINEL Sandrine
BELLOY EN SANTERRE	LICTEVOUT Benoit	GRANGER Tanguy
BERNY EN SANTERRE	NAMONT Didier	LOTTE Daniel
BETHENCOURT SUR SOMME	LANDUYT Pierre	FAGARD Alain
BILLANCOURT	JOURDAIN Jean Pierre	BELLIN Didier
BOUCHOIR	GRAUX Pierre	FLAMENT François
BREUIL	DE WITASSE THEZY Anne	GRIFFON Patrice
CACHY	DEBEUGNY François	MARECHAL Isabelle
CAIX	SCRIBE Sabine	SACLEUX Jean Claude
CAYEUX EN SANTERRE	THENARD Vincent	SAUVE Adeline
CHAULNES	CHEVAL Philippe	LINEATTE Thierry
CHILLY	BALLUET Olivier	TELLE Jean Michel
CHUIGNES	CARPENTIER David	GORIN Nicolas
DEMUIN	JACLAS Michel	DAMAY Dany
DOMPIERRE BECQUINCOURT	DUPREZ Noel	GAFFE Jean-Paul
ETINEHEM-MERICOURT-SUR-SOMME	VASSEUR Agnès	DRYHYNIEZ Julien
EPENANCOURT	DOSSU Sébastien	GOSSMAN Jean Philippe
ESTREES DENIECOURT	WAUTERS Jean Pierre	DEBEAUVAIS Jean François
ETERPIGNY	HERON Daniel	HEZEQUE Françoise
FAY	BONNINGUES Jean Luc	ETEVE Sylvie
FLAUCOURT	MOREL Nicolas	GRAIN Martine
FOLIES	JACOB Claude	DESSEAUX Elisabeth
FONTAINE LES CAPPY	NORMAND Joseph	NORMAND Guillaume

COMMUNE	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
FOUCAUCOURT EN SANTERRE	RUBIN Fabien	LANCKRIET Yves
FOUQUESCOURT	CAZE Jean Noel	Frédéric HUYGUES
FRAMERVILLE - RAINECOURT	LEFAUX Bruno	FOURCY Gilles
FRESNES MAZANCOURT	CARDON FOURNIER Vanessa	GERVOISE Richard
FRESNOY EN CHAUSSEE	CHANTRELLE Christophe	DENEUX Dorothee
FRISE	RANDJIA Michel	DELORAINE Christophe
GENTELLES	COMMECY Xavier	ARTHUR Daniel
GUILLAUCOURT	DESMARQUEST François-Xavier	PIERDET Olivier
HALLU	VANGHELUE Pascale	VALLEE Patrice
HANGEST EN SANTERRE	MERCIER Régis	DURAND Philippe
HARBONNIERES	DELETTRE Christian	JOLIBOIS Fabrice
HERBECOURT	FRANCISCO Armindo	GUINET Xavier
HERLEVILLE	LEBRUN Louis	FRANCK Philippe
HYPERCOURT *	VASSEUR Agnès	DRYHYNIEZ Julien
IGNAUCOURT	LEROUX Stéphane	DUMONT Hubert
LAMOTTE WARFUSEE	DEHURTEVENT Frédéric	RICARD Martine
LANGUEVOISIN QUIQUERY	GRAVET Jacques	COMBAULT Pascal
LE HAMEL	CHEVIN Stéphane	GUILLEMOT Cédric
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	DAMAY Jean-Michel	LESCUREUX André
LE QUESNEL	HEYMAN Christophe	BIGET Aline
LICOURT	MACHUELLE René	DEGENNE Laurent
LIHONS	VADUREL Ingrid	DUPONCHELLE Pascal
MARCELCAVE	SAVOIE Alain	LAVOISIER Éric
MARCHE-ALLOUARDE	FARDEL Pierre	DAUDRE Amélie
MARCHELEPOT - MISERY	LEFEBVRE Thierry	DEPREZ Marie-France
MAUCOURT	MASSIAS Fabrice	LECOURT Sophie
MEHARICOURT	PILOT Éric	MOREAUX Jean
MESNIL SAINT NICAISE	CAUCHY Philippe	DELOFFRE Mélanie
MEZIERES EN SANTERRE	BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE Louis-Marie	VIOLLETTE Paul
MORCHAIN	PHILIPPE Marc	BOURGY Jean Paul
MOREUIL	DEMOUY Bertrand	PIOT Nicole

COMMUNE	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
MORISEL	LEFEVRE Gabriel	VAN DE VELDE Michel
NESLE	DELENCLOS Jean	GRAVET Hubert
PARGNY	POLLARD Corinne	POULAIN Jean Bernard
POTTE	MEREL Michel	PLESSIER Catherine
PROYART	QUILLET Thierry	MILOVAN Olivier
PUNCHY	SCHERPEREEL Pierre-François	DOS SANTOS VAZ Maria
PUZEAUX	RAMECKI Jean-Louis	DELAMOTTE Emilie
RETHONVILLERS	LEFEVRE Philippe	VANNESPENNE Maud
ROSIERES EN SANTERRE	TRIENTZ Hervé	PIOCHE Dany
ROUVROY EN SANTERRE	BROQUET Jérôme	DUPONT Charles
ROUY LE GRAND	PLONEVEZ Jean-Pierre	FROIDURE Philippe
ROUY LE PETIT	SALOME André	GUILLAUME Benoit
SOYECOURT	COMMUN Helene	COMMUN Herve
VAUVILLERS	OBLIGITTE Dominique	BAZIN Romain
VERMANDOVILLERS	JONAC Christophe	HANOCQ Agnès
VILLERS AUX ERABLES	BLIN Helene	PLET Thomas
VILLERS BRETONNEUX	DINOARD Didier	HUYGHE Pascale
VILLERS CARBONNEL	CARDON Jacques	CARDON Sylvie
VRELY	BOURSE Philippe	RUCKEBUSCH Anne
WARVILLERS	GENEAU DE LAMARLIERE Jean	VIEZ Christophe
WIENCOURT L'EQUIPEE	DUVAL Philippe	CARON Gérard



## FICHES INFOS-FACTURES ETABLIES PAR L'ARS – 2022



# La qualité de votre eau en 2022

**Communes de : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée**

## L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



## Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2022, 41 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



## Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

## Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 97% des analyses sont conformes. Une non-conformité (un entérocoque) a été détectée le 01/04/2022 en sortie du réservoir de Guillaucourt sans toucher le réseau, un retour à la normale a été constaté le 07/04/2022.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et total pesticides sans jamais dépasser les valeurs sanitaires maximales. Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</p> <p><b>Concentration max : chloridazone desphényl :0.57µg/l, chloridazone méthyl desphényl :0.192µg/l, total pesticides :0.815µg/l.</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>Le dépassement de la limite de qualité en nitrates a nécessité la mise en place de mesures ponctuelles de restriction de l'eau pour les usages alimentaires pour les femmes enceintes et les nourrissons.</p> <p><b>Teneur moyenne : 46 mg/l</b>  <b>Teneur maximum : 50.2mg/l</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 39.5 °F</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0.25 mg/L</b>  <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p><b>Valeur trouvée : 6.5 µg/l</b></p>

## CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour une majorité des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides, des nitrates et une non-conformité bactériologique. La consommation de cette eau a été déconseillée ponctuellement pour les femmes enceintes et les nourrissons pour les usages alimentaires. Un contrôle renforcé a néanmoins été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Par ailleurs, en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE**: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR** : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, stockez-la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

### Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

# La qualité de votre eau en 2022

**Communes de : Arvillers, Aubercourt, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Demuin, Folies, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers**

## L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



## Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

## Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2022, 28 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



## Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et total pesticides sans jamais dépasser les valeurs sanitaires maximales. Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</p> <p><b>Concentration max</b> : chloridazone desphényl :1.82µg/l, chloridazone méthyl desphényl :0.458µg/l, total pesticides :2.327µg/l.</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 39.8 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 37.2°F</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0.25 mg/L</b></p> <p><b>Eau peu fluorée.</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p><b>Valeur: 6.8 µg/l</b></p>

## CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a néanmoins été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Par ailleurs, en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE**: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR** : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, stockez-la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

### Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

# La qualité de votre eau en 2022

**Communes de :** Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Etinehem-Méricourt (Mericourt-sur-Somme), Proyard, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

## L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



## Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

## Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2021, 25 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



## Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.          La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.  <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p><b>Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et total pesticides sans jamais dépasser les valeurs sanitaires maximales. Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</b>  <b>Concentration max :</b> chloridazone desphényl :0.65µg/l, chloridazone méthyl desphényl :0.255µg/l, total pesticides :0.949µg/l.</p>
<b>NITRATES</b>	<p>Des dépassements ponctuels de la limite de qualité en nitrates ont été constatés sans entrainer de restriction de l'eau pour les usages alimentaires pour les femmes enceintes et les nourrissons.  <b>Valeur max :51.5/mg/l</b>  <b>Valeur moyenne :50.32mg/l</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.          L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.  <b>Teneur moyenne : 40.9 °F</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.          La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.  <b>Teneur moyenne : 0.23 mg/L</b>  <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)          Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.  <b>Valeur: 6.6 µg/l</b></p>

## CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides et des nitrates. Cette situation n'a toutefois pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Par ailleurs, en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE**: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR** : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, stockez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

### Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

## La qualité de votre eau en 2022

**Communes de :** Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Bethencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Denicourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaines-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbecourt, , Hypercourt (Hyencourt le Grand, Omiecourt), Licourt, Lihons, Marchelepôt, Misery, Morchain, , Parqny, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers, Villers-Carbonnel

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de MORCHAIN.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2022, 38 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.          La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.  <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p><b>Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour les paramètres chloridazone desphényl , chloridazone méthyl desphényl et total pesticides sans jamais dépasser les valeurs sanitaires maximales. Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</b>  <b>Concentration max :</b> chloridazone desphényl :0.85µg/l, chloridazone méthyl desphényl :0.246µg/l, total pesticides :1.176µg/l.</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.          La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.  <b>Teneur moyenne : 34.1 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.          L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.  <b>Teneur moyenne : 36.3 °F</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.          La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.  <b>Teneur moyenne : 0.26 mg/L</b>  <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)          Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.  <b>Valeur trouvée : 6.7 µg/l</b></p>

## CONCLUSION SANITAIRE

**En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a néanmoins été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.**

**Par ailleurs, en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.**

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE**: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR** : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

### Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

# La qualité de votre eau en 2022

## Communes de : Billancourt, Breuil, Languoisin-Quiquery, Marche Allouarde, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Potte, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Rethonvillers

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de POTTE.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2022, 20 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p><b>Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour les paramètres chloridazone desphényl , chloridazone méthyl desphényl et total pesticides sans jamais dépasser les valeurs sanitaires maximales. Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</b></p> <p><b>Concentration max :</b> chloridazone desphényl :1.54µg/l, chloridazone méthyl desphényl :0.552g/l, total pesticides :2.064µg/l.</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 41.2 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 40 °F</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0.28 mg/L</b>  <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.  <b>Valeur: 11 µg/l</b></p>

## CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a néanmoins été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Par ailleurs, en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE**: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

**LE FLUOR** : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

### Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

## REGLEMENTATION DES CONTROLES QUALITE

---

### Quels sont les critères de potabilité de l'eau ?

Une eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme.

Les recommandations en matière d'eau destinée à la consommation humaine (ou eau potable) sont généralement établies au niveau mondial par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), puis reprises au niveau européen, sous forme de directives, avant d'être traduites et parfois durcies au niveau national par décrets et arrêtés. Elles sont mises en application par les préfets et les Agences Régionales de Santé (ARS) et in fine par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) et les maires.

A ce jour, il existe 63 critères de potabilité de l'eau, que l'on peut regrouper en 5 grands paramètres :

- Les paramètres physico-chimiques
- Les paramètres organoleptiques
- Les paramètres microbiologiques
- Les paramètres liés aux substances indésirables
- Les paramètres liés aux substances toxiques



Le Code de la Santé Publique (CSP) impose que l'eau demeure potable jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Les normes sont issues de la **directive européenne 98/83/CE, dite directive « eau potable »**, remplacée le 16 décembre 2020 par une nouvelle directive du Parlement Européen et du Conseil.

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est surveillée à plusieurs niveaux : eau brute (forages), mise en distribution (après traitement) et au point de consommation (au robinet du consommateur).

La réglementation définit une eau destinée à la consommation humaine comme devant « ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes et être conforme à un certain nombre de limites et de références de qualité ». Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies dans **l'Arrêté du 11 janvier 2007**, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine. La France disposera d'un délai de deux ans pour transcrire dans le droit Français, au travers d'un décret d'application, la nouvelle directive européenne.

Pour respecter cet objectif, une liste d'exigences de qualité de l'eau au robinet du consommateur est précisée. Elle inclut une soixantaine de paramètres, la moitié sous forme de « limites de qualité », paramètres susceptibles d'avoir des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs, et l'autre moitié en « références de qualité », substances sans incidence directe sur la santé aux concentrations habituellement rencontrées dans les eaux mais qui peuvent indiquer une dérive de la qualité de l'eau et/ou un dysfonctionnement des installations.



Les contrôles sanitaires sont opérés par les pouvoirs publics (ARS) et par le gestionnaire du service (SIEP du Santerre).

Pour résumer, le contrôle de la conformité et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

- **Le Code de la Santé Publique** (articles R. 1321-1 à R. 1321-63 et modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007), **le Code des Collectivités Territoriales** et **le Code de l'Environnement**.
- La loi n°92-3 du 3 janvier 1992 « *sur l'eau* », la loi n°2004-806 du 9 août 2004 « *relative à la politique de santé publique* », la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 « *sur l'eau et les milieux aquatiques* », la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 « *portant l'engagement national pour l'environnement* ».
- **Le décret n°2000-318 du 7 avril 2000** « *relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales* ». Le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003).
- **L'arrêté du 10 juillet 1996** « *relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées* » (consolidé par le décret 2003-462 et l'Arrêté du 22 février 2008) ; **l'arrêté du 19 sept 2011** fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et **l'arrêté du 21 janvier 2010** « *modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007* relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ».

Accessible à tous, l'eau du robinet satisfait 42 153 personnes sur le territoire du SIEP du Santerre. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de la distribution. Depuis le point de captage, en passant par le réseau de distribution jusqu'aux robinets.

#### Contrôle de la qualité de l'eau par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-De-France (ARS)

L'article L.1321-4 du Code de la santé publique impose un contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Tous les réseaux publics sont soumis à ce contrôle, quels que soient le nombre de personnes alimentées en eau potable et les mètres cubes distribués.

Le contrôle sanitaire est exercé, sous l'autorité du Préfet, par l'agence régionale de santé. Il comprend toute opération de vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, et notamment :

- L'inspection des installations ;
- Le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre ;
- La réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau.

La qualité de l'eau peut être altérée lors d'une pollution de la nappe souterraine mais aussi lors de son passage dans le réseau de distribution. La contamination de l'eau d'alimentation par des agents infectieux ou des contaminants chimiques (plomb, nitrates, pesticides, solvants) représente un danger à plus ou moins long terme pour la santé des consommateurs.



Les contaminants sont détectés via l'analyse des « limites de qualité » qui correspondent aux paramètres susceptibles de générer des effets immédiats sur la santé (ex : les paramètres microbiologiques, physico-chimique, les pesticides...) et des « références de qualité » qui correspondent à des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Elles peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement et être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (ex : couleur, température, bactéries coliformes, fer...).

Par ailleurs, avec la facture d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée.

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance où l'eau est prélevée avant analyse aux 3 points-clés de la production et de la distribution :

- Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels (analyse RP),
- Des analyses au point de mise en distribution apprécient le fonctionnement de l'unité de production (analyse P1P2),
- Des analyses au robinet de l'utilisateur vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les ouvrages. Pour l'eau distribuée, les points de surveillance sont définis « aux robinets qui sont normalement utilisés pour la consommation humaine (analyse D1D2) » (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Certains paramètres n'évoluent pas dans le réseau (nitrates, phytosanitaires...). Leur analyse au plus près du point de mise en distribution permet une meilleure interprétation des résultats.

Pour d'autres paramètres, les résultats subissent l'influence du réseau de distribution : les réseaux intérieurs peuvent dégrader la qualité de l'eau par diffusion de métaux lourds (plomb, cadmium, fer, zinc, cuivre, nickel,) ou micro-organismes (légionnelles, Pseudomonas,). Une attention particulière leur est portée et ils sont analysés au point de mise en distribution et au robinet de l'utilisateur.

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 18 septembre 2023

Liste des délibérations  
publiée  
le : 03 octobre 2023

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 60  
votants : 72  
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.*

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randja ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt de la Q n°3 à la Q n°28N ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°2 à la Q n°28N ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°2 à la Q n°28N ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-lès-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Stéphane Demilly à Claude Cliquet, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Mathieu Delaporte à Julie Boxoen, Laurie Clément à Eric Dheilly, Carole Vaquette-Touré à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Marc Dauchet, Cathy Ribeiro-Dheret à Geoffrey Crochet ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel à Jocelyne Gougeon de Contalmaison ; de Marieux, Hervé Bayard à Pascal Dekydtspotter de Puchevillers, de Suzanne, Michel Caillet à Michel Randja de Frise.*

**Q. n° 8A - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIEP DU SANTERRE DE L'ANNÉE 2022**

La Communauté de communes est membre du SIEP du Santerre, en représentation-substitution des communes d'Étinehem-Méricourt pour la partie Méricourt et de Frise.

La Communauté de communes est destinataire du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre de l'année 2022 adopté par le syndicat mixte fermé.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

C'est pourquoi,

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2022,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : ROMAIN MAREEN (ALBERT).

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOEN